

A32A1
C33
1991/92
QI.
P. gouv.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

CAHIER
DE L'ÉTUDE
DES CRÉDITS
1991 - 1992



MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

CAHIER
DE L'ÉTUDE
DES CRÉDITS
1991 - 1992

OCT 23 1992
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

13011
232
M. P. H.
AL
Roor.
Leaving
from place

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

1. Description de la mission (mandat)

La Loi sur le ministère des Affaires culturelles, sanctionnée le 24 mars 1961, confère à la ministre des Affaires culturelles «le mandat de favoriser l'épanouissement des arts et des lettres au Québec et leur rayonnement à l'extérieur». Le Ministère a donc pour mission de favoriser le développement et le rayonnement de l'identité et du dynamisme culturel du Québec en arts, lettres et patrimoine.

Pour accomplir sa mission, le ministère des Affaires culturelles doit :

- soutenir les individus et les organismes culturels concernés dans les différentes sphères d'activités;
- appuyer le développement culturel sur tout le territoire québécois;
- développer un nécessaire partenariat en regard des orientations, de l'organisation et du financement, particulièrement avec les municipalités;
- assurer la vitalité et l'accessibilité des institutions et des organismes nationaux;
- conseiller le gouvernement sur les objectifs à poursuivre et sur les mesures à prendre en matière culturelle;
- agir à titre de gestionnaire des institutions nationales dont l'État lui a confié la responsabilité et assister les organismes et les sociétés d'État qui relèvent de la ministre en ce qui concerne le cheminement des dossiers administratifs nécessitant une décision du gouvernement.

De façon plus spécifique, ses interventions visent à développer et à administrer des programmes d'aide et de développement dans les secteurs des arts visuels, des métiers d'art, des arts d'interprétation, de l'édition et de la littérature. Les secteurs du patrimoine, des bibliothèques, des archives, de la muséologie, de la cinématographie ainsi que les lieux de diffusion, de production ou de formation font également partie du mandat du Ministère.

Au plan législatif, les mandats et fonctions du Ministère s'articulent de la façon suivante :

Dans le secteur de l'édition, de la littérature et des bibliothèques, le Ministère s'est vu confier la responsabilité de voir à l'application de la Loi sur l'assurance-édition (1962), de la Loi sur les bibliothèques publiques (1959), de la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (1988) et de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (1979) précisant les responsabilités du Ministère à l'égard du développement de l'industrie du livre.

Dans le secteur du patrimoine, la Loi sur les biens culturels, sanctionnée en 1972, modifiée en 1978 et en 1985, fixe les responsabilités du Ministère relativement à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine québécois, notamment par l'attribution d'un statut juridique aux biens et ensembles culturels dont la conservation présente un intérêt public. Cette loi réserve également un rôle très important aux municipalités et municipalités régionales de comté en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

La muséologie est couverte en outre par la Loi sur les musées nationaux (1983) modifiée en 1984, et la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (1972).

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

1. Description de la mission (mandat)

Dans le secteur des arts d'interprétation, le ministère des Affaires culturelles assume des responsabilités spécifiques à l'égard de l'enseignement, en vertu de la Loi sur le conservatoire (1942) et de la diffusion, telles que définies par la Loi sur la Société de la Place des arts de Montréal (1982) et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (1982).

Dans le secteur des archives, le Ministère assume la responsabilité de la Loi sur les archives (1983).

D'autre part, la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (1987) établit un régime de négociations d'ententes collectives entre les artistes et les producteurs et, pour ce faire, a institué la Commission de reconnaissance des associations d'artistes à laquelle ont été attribués les fonctions et pouvoirs nécessaires à l'application du régime de négociation. De même, la Loi sur le statut professionnel des artistes, des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs a été adoptée en 1988 dans la même perspective que la précédente.

Les fonctions dévolues à la Société générale du cinéma du Québec et à la Société de développement des industries de la culture et des communications sont exercées depuis le 1er avril 1988 par la Société générale des industries culturelles en vertu de la Loi sur la Société générale des industries culturelles adoptée en décembre 1987.

Le secteur du cinéma est également touché par la Loi sur le cinéma (1983).

Le Ministère a assuré enfin l'application de la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture jusqu'au 29 août 1990 et la Loi sur les concours artistiques littéraires et scientifiques.

Il faut noter également que plus d'une quarantaine de règlements se greffent aux différentes lois mentionnées plus haut.

Cette rapide revue des secteurs d'intervention du Ministère et de ses principales responsabilités illustre la complexité et la variété de ses mandats. La structure budgétaire présentée ci-après traduit cette diversité des champs d'intervention.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

SOMMAIRE MINISTÉRIEL

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------|--------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 40 400,4 | 37 052,3 | 3 348,1 | 9,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 27 410,3 | 27 581,1 | (170,8) | -0,6% |
| Capital - Autres dépenses | 1 310,1 | 1 145,3 | 164,8 | 14,4% |
| Transfert | 213 568,1 | 183 868,8 | 29 699,3 | 16,2% |
| Crédits permanents | 6 067,6 | 10 315,1 | (4 247,5) | -41,2% |
| Prêts, placements et avances | 3,0 | 3,0 | 0,0 | --- |
| T O T A L | 288 759,5 | 259 965,6 | 28 793,9 | 11,1% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|------|
| | | | Nombre | % |
| Effectifs réguliers autorisés | 788 | 779 | 9 | 1,2% |
| Effectifs totaux autorisés | 902 | 893 | 9 | 1,0% |

| Explication des variations | |
|--|---------|
| FONCTIONNEMENT - PERSONNEL | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 1 439,4 |
| - Transfert de postes et crédits : | 3,4 |
| . C.T. 173940 - PR. 01, ÉLÉ. 01 | (60,7) |
| . C.T. 174757 et C.T. 475480 - PR. 02, ÉLÉ. 01 | 64,1 |
| - Correction de la masse salariale | 1 546,0 |
| - Ajouts, par le S.C.T. : | 268,8 |
| . pour le développement informatique, soit | 172,6 |
| l'équivalent de six postes - PR. 01, ÉLÉ. 01 | |
| . pour la consolidation des ressources au Centre | 96,2 |
| de conservation du Québec - PR. 03, ÉLÉ. 02 | |
| - Ajustement, par le S.C.T., pour la contribution de l'employeur | 52,2 |
| à la C.S.S.T. pour 1991-1992 au PR. 01, ÉLÉ. 01 | |
| - Réaménagements internes | 38,3 |
| | ----- |
| | 3 348,1 |
| | ----- |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

SOMMAIRE MINISTÉRIEL

3. Budgets et effectifs

Explication des variations (suite)

FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES

| | |
|--|---------|
| - Indexation 1991-1992 | 477,5 |
| - Ajouts, par le S.C.T. : | 565,5 |
| . pour le développement informatique - PR. 01, ÉLÉ. 01 | 495,5 |
| . pour la consolidation des ressources au Centre de conservation du Québec - PR. 03, ÉLÉ. 02 | 70,0 |
| - Ajustement, par le S.C.T., pour les loyers de la S.I.Q. - PR. 01, ÉLÉ. 01 | (212,1) |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (389,2) |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (583,5) |
| - Réaménagements internes | (29,0) |
| | ----- |
| | (170,8) |

CAPITAL

| | |
|---|---------|
| - Indexation 1991-1992 | 37,0 |
| - Ajouts, par le S.C.T. : | 562,4 |
| . pour le développement informatique - PR. 01, ÉLÉ. 01 | 502,4 |
| . pour la consolidation des ressources au Centre de conservation du Québec - PR. 03, ÉLÉ. 02 | 60,0 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (128,1) |
| - Crédits non-récurrents correspondant à des subventions fédérales pour 1990-1991 pour le laboratoire d'archéologie - PR. 02, ÉLÉ. 01 (124,0 \$) et pour le Centre de conservation du Québec - PR. 03, ÉLÉ. 02 (158,9 \$) | (282,9) |
| - Réaménagements internes | (23,6) |
| | ----- |
| | 164,8 |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

SOMMAIRE MINISTÉRIEL

3. Budgets et effectifs

Explication des variations (suite)

TRANSFERT

| | |
|--|-----------|
| - Indexation 1991-1992 | 6 089,6 |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (6 764,3) |
| - Ajustements : | 21 706,3 |
| . Entente MAC - Ville de Québec - PR. 02, ÉLÉ. 03 | 3 697,5 |
| . Ajustement net de la subvention de fonctionnement suite à l'agrandissement du Musée des beaux arts de Montréal - PR. 02, ÉLÉ. 04 | 8 292,2 |
| . Festival d'été de Québec pour mettre en place un plan de financement triennal gouvernemental - PR. 02, ÉLÉ. 04 | 202,5 |
| . Premier versement en service de dette de la subvention au Musée des beaux arts de Montréal - PR. 02, ÉLÉ. 05 | 2 328,9 |
| . Loyers de la S.I.Q. - PR. 04, ÉLÉ. 02 | 417,0 |
| . Constitution du Fonds de soutien de variétés et magasins - PR. 04, ÉLÉ. 03 | 2 000,0 |
| . Subvention de fonctionnement suite à l'agrandissement du Musée du Québec - PR. 04, ÉLÉ. 04 | 3 048,7 |
| . Subvention de fonctionnement suite à la relocalisation et à l'agrandissement du Musée d'art contemporain - PR. 04, ÉLÉ. 04 | 1 543,7 |
| . Paiement des taxes suite au transfert de propriété de l'édifice - PR. 04, ÉLÉ. 06 | 175,8 |
| - Ajustements techniques en service de dette | 5 991,4 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour une subvention au Congrès international des archives 1992 - PR. 03, ÉLÉ. 01 | 282,9 |
| - Réduction de la contribution de l'employeur au RRF-RREGOP | (211,0) |
| - Diminution des coûts d'amortissement des expositions permanentes du Musée de la civilisation | (46,3) |
| - Retrait pour les revenus additionnels anticipés de stationnement de Place des arts de Montréal | (83,1) |
| - Réaménagements internes | (1 513,7) |
| | ----- |
| | 25 451,8 |

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

SOMMAIRE MINISTÉRIEL

| | | |
|---|-------|-------|
| 3. Budgets et effectifs | | |
| Explication des variations (suite) | | |
| EFFECTIFS | | |
| Réguliers | | |
| - Ajout, par le S.C.T., d'effectifs réguliers : | | 9,0 |
| . six effectifs pour le développement informatique PR. 01, ÉLÉ. 01 | 6,0 | |
| . trois effectifs pour la consolidation des ressources PR. 03, ÉLÉ. 02 | 3,0 | |
| - Transfert de postes : | | 0,0 |
| . C.T. 173940 - PR. 01, ÉLÉ. 01 | (1,0) | |
| . C.T. 174757 et C.T. 175480 - PR. 02, ÉLÉ. 01, dont un effectif inclus dans le comparatif 1990-1991 | 1,0 | |
| | | ----- |
| | | 9,0 |

PROGRAMME 01

9

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 : Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT :

1. Description de la mission (mandat)

Ce programme a pour mission de planifier, de coordonner et d'évaluer les politiques, programmes et activités du Ministère.

Plus particulièrement, il coordonne l'élaboration des orientations et objectifs à poursuivre quant aux politiques et aux programmes et procède à leur évaluation, il effectue ou coordonne des travaux de recherches et de statistiques en matière de socio-économie de la culture, il coordonne la conduite des relations intergouvernementales et assure les relations avec les organismes qui relèvent de la ministre des Affaires culturelles, il gère les communications et effectue la vérification interne; en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, il fournit le support et l'expertise aux gestionnaires et assure les relations avec les organismes centraux du gouvernement.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - POLITIQUE, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT :

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

POLITIQUES ET ÉVALUATION

En matière d'évaluation

La Direction a complété l'évaluation de l'aide accordée par le Ministère aux associations professionnelles et regroupements nationaux dans tous les domaines sous sa juridiction.

Deux études d'évaluation ont été réalisées. L'une a porté sur les conseils régionaux de la culture et l'impact de leur intervention sur le développement culturel régional. L'autre a porté sur l'aide accordée par le ministère des Affaires culturelles aux artistes professionnels. Les différents aspects du fonctionnement du programme et du suivi de l'aide accordée ont aussi été traités.

En matière de politiques

Dans le domaine du cinéma, la direction a soumis à la consultation des groupes concernés des orientations. Elle a aussi travaillé en collaboration avec le ministère des Communications et le ministère des Finances à la définition et à la mise en oeuvre de nouvelles mesures fiscales de soutien à la production audiovisuelle.

En regard de la formation musicale, le ministère a complété le travail amorcé sur la définition de son rôle. Différents scénarios d'intervention ont été élaborés et sont en discussion avec les partenaires gouvernementaux.

Concernant les institutions à caractère muséologique, un document de politique a été produit et soumis à la consultation des organismes concernés. Des travaux d'ajustements sont en cours.

Différents travaux ont aussi été menés dans le cadre de l'élaboration d'une politique culturelle:

- . étude sur le financement des arts et de la culture;
- . documents permettant de baliser la démarche pour l'élaboration de la politique culturelle et de documenter l'état de la situation et les recommandations;
- . participation au comité interministériel sur le partage des responsabilités Québec-municipalités et production des documents concernant le développement culturel.

PROGRAMME : 01

ÉLÉMENT : 01

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

RECHERCHE ET STATISTIQUE

Les travaux de recherche et de statistique ont porté sur le financement public et privé de la culture, sur l'économie des milieux culturels et sur la démographie des artistes. L'enquête sur les comportements des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir a été complétée et diffusée par les Publications du Québec. Une première analyse complémentaire des données de l'enquête a donné lieu à la publication d'un "Chiffres à l'appui" sur les villes de spectacles.

Publications:

PRONOVOST, Gilles

Les comportements des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir, Publications du Québec, 1990, 96 p.

QUELLET, Jean

Les villes de spectacles au Québec, (Chiffres à l'appui, vol. VI, no 2), mars 1991, 20 p.

GAGNON, Gilbert

Le financement privé des arts à l'étranger et au Québec, (Rapport d'étude), mai 1990, 77 p.

MASSÉ, Ginette

Les artistes en métiers d'art inscrits aux programmes du MAC en 1986-1987, (Rapport d'étude), septembre 1990, 145 p.

MASSÉ, Ginette

La situation de l'emploi dans le domaine artistique d'après quelques données de diverses sources, (Document de travail, DT/29), septembre 1990, 17 p.

11

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01

ÉLÉMENT : 01

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

MASSÉ, Ginette

Les jeunes artistes en arts visuels et en métiers d'art qui se sont inscrits aux programmes du MAC en 1986-1987, (Document), juin 1990, 24 p.

HARDY, Gaétan

Les visiteurs des Salons du livre 1987-1988 à 1989-1990, (Document), septembre 1990, 128 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME :

ÉLÉMENT :

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Relations internationales

Le Ministère a collaboré activement à la participation d'artistes ou de compagnies québécoises à de nombreuses manifestations culturelles internationales (festivals, foires, salons, etc.) et à leur rayonnement à travers le monde. Parmi les artistes ou ensembles qui ont connu le succès à l'étranger, mentionnons le Cirque du Soleil en Europe et aux États-Unis, de nombreuses compagnies de théâtre en Europe, dont La Marmaille, Dynamo et Ubu, l'Orchestre symphonique de Montréal et l'ensemble I Musici aux États-Unis. Enfin, parmi les événements importants de l'année écoulée, mentionnons la participation d'O'Vertigo, de Margie Gillis, de Carbone 14 et du Théâtre Repère au prestigieux Next Wave Festival de New York organisé par le Brooklyn Academy of Music.

Citons également le succès en Espagne de l'exposition "La vie et l'art des Inuit" préparée par la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec qui avait circulé dans plusieurs grandes villes européennes auparavant.

Par ailleurs, les professionnels de l'édition québécoise ont reçu le support du Ministère pour participer aux Salons du livre de Paris, Bruxelles, Bologne, Genève et Casablanca.

Près d'une quinzaine d'événements culturels internationaux (festivals, congrès, colloques, etc.) se tenant au Québec ont aussi reçu le soutien du Ministère.

Le Ministère a aussi été très actif dans la cogestion avec le ministère des Affaires internationales des projets de coopération culturelle, dans le cadre des accords bilatéraux avec la France, la Communauté française de Belgique, la Flandre, la République socialiste fédérative soviétique de Russie et la Communauté de Madrid, ainsi que dans le cadre des programmes de coopération culturelle avec l'Algérie et le Maroc. Plus d'une centaine de projets ont ainsi pu être réalisés dans de multiples secteurs culturels.

De plus, des perspectives concrètes d'échanges s'ouvrent maintenant avec la Grande-Bretagne, l'Italie et l'État américain du New Hampshire.

En collaboration avec le ministère des Affaires internationales, le ministère des Affaires culturelles est très actif dans le réseau "culture" de la francophonie. L'événement principal aura été la Conférence des ministres de la culture réunis à Liège du 3 au 5 novembre. Un plan d'action gouvernemental y a été adopté. Les propositions québécoises relatives au thème central des industries culturelles ont toutes été retenues. De plus, l'offre ministérielle d'accueillir à Montréal le siège du Secrétariat du Conseil francophone de la chanson a été acceptée à l'unanimité.

Enfin, le ministère des Affaires culturelles a accueilli plusieurs délégations étrangères de haut niveau, en provenance notamment de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Autriche, d'Israël, de la Russie, de la Turquie, de la Belgique, du Niger, de l'État du New Hampshire.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME :

ÉLÉMENT :

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

Relations fédérales-provinciales

Dans le respect de la nouvelle politique du gouvernement du Québec en matière de relations intergouvernementales, le ministère des Affaires culturelles n'a pas désigné de représentants aux rencontres fédérales-provinciales qui se sont déroulées depuis la fin juin 1990. Le Ministère maintient toutefois des liens avec le ministère fédéral des Communications par le biais de rencontres bilatérales de niveau ministériel, sous-ministériel et entre les fonctionnaires.

Par ailleurs, dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels, le comité de gestion a assuré tout au cours de l'année 1990-1991 le suivi de 8 projets.

Au terme de cette entente le 31 mars 1991, le Québec aura investi 36 750 000 \$ dans des projets d'équipements culturels, soit le même montant que son partenaire du gouvernement fédéral.

Relations interprovinciales

En collaboration avec le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, le Ministère a veillé au choix et à la réalisation d'échanges culturels dans le cadre des accords de coopération avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Au-delà de 85 projets ont pu être ainsi réalisés dans plusieurs secteurs artistiques.

Le Ministère poursuit également ses rencontres annuelles avec le ministère de la Culture et des Communications de l'Ontario dans le but d'assurer le suivi de dossiers d'intérêt commun et d'échanger sur un ensemble de sujets qui intéressent les deux ministères.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - POLITIQUE, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT :

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

COMMUNICATIONS

Dans le cadre de son mandat, la Direction des communications a fait connaître les lois, règlements, politiques, programmes et services du Ministère et soutenu, par les actions appropriées, l'ensemble des activités du Ministère et des institutions qui en dépendent auprès des clientèles concernées.

À cette fin, elle a notamment consolidé un Service d'accueil et de renseignements au public et développé les instruments nécessaires à la qualité de service à la clientèle. L'analyse de l'information et de la rétro-information a été améliorée en cours d'année notamment par la préparation d'instruments de rétro-information tels, la revue de presse et les dossiers thématiques.

Plusieurs activités de relations publiques et la réalisation d'événements spéciaux ont été menés à terme entre autres les Prix du Québec 1990, la cinquième tournée de l'Orchestre des conservatoires de musique du Québec, la promotion des activités pédagogiques des élèves des Conservatoires de musique et d'art dramatique, la participation du MAC aux différents Festivals.

Les opérations de publicité obligatoire et par mandat ont fait l'objet d'une rationalisation soutenue dans l'optique de la cohérence et de la qualité de l'image institutionnelle. La réflexion amorcée sur la présence du MAC à divers salons et expositions servira d'intrant à l'actualisation de la politique ministérielle de communication.

En matière d'édition, la Direction a édité diverses publications tels répertoires, guides, programmes d'aide, dépliants, brochures et autres.

Responsable de l'information auprès des clientèles artistiques des communautés ethniques, la Direction a tenu plusieurs rencontres d'information et porté une attention particulière à l'aide et à l'assistance dont ces clientèles ont besoin. La Direction a également participé activement au sous-comité mis en place par le MCCI pour l'élaboration de la politique en matière de communautés culturelles et d'immigration.

La Direction des communications a procédé à une évaluation de la qualité du journal interne destiné à l'ensemble du personnel du Ministère et des institutions qui en dépendent.

Enfin, des efforts particuliers ont été consentis à la programmation des activités de communications pour mieux les arrimer à la mission et aux axes d'interventions du Ministère.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT :

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

RESSOURCES HUMAINES

- Dans le cadre de la décentralisation administrative de la gestion des effectifs (ETC), développement et implantation de mesures et systèmes administratifs permettant le suivi et le contrôle des effectifs et de la masse salariale utilisée.
- Réalisation de travaux d'études et d'analyses en rapport avec l'évaluation de l'impact de propositions ou d'amendements concernant certaines dispositions des conventions collectives en renouvellement (SPEQ, SPGQ).
- Réalisation de sessions de formation en vue de supporter la mise en oeuvre des pratiques de gestion du rendement sur la base des résultats et développement d'instruments d'évaluation de ces pratiques.
- Développement d'un programme ministériel de reconnaissance de l'excellence, réalisation d'activités de concertation (syndicats et gestionnaires) sur le programme proposé et formulation de modalités de mise en oeuvre pour l'exercice financier 1991-1992.
- Production du plan d'action ministériel pour les membres de communautés culturelles visibles.
- Élaboration de politiques ministérielles portant sur le développement des ressources humaines :
 - . octroi de bourses d'études et de congés d'études;
 - . politique cadre du développement des ressources humaines;
 - . programme d'encouragement à l'informatique.
- Mise à jour du programme de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.
- Réalisation d'activités d'information et de sensibilisation sur l'éthique dans la fonction publique.
- Tenue de deux (2) réunions de tous les gestionnaires du Ministère, d'une réunion de tous les professionnels et tournée sous-ministérielle dans le cadre du processus de planification stratégique du Ministère.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT :

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

RESSOURCES MATÉRIELLES

Au cours de l'exercice financier 1990-91, les principales réalisations ont été les suivantes:

- Déménagement du Conservatoire de musique de Chicoutimi dans les nouveaux locaux (ancien Palais de justice).
- Aménagement de la nouvelle Direction de la Montérégie.
- Relocalisation et aménagement de la Direction de l'Estrie.
- Intégration des 19 immeubles de la SOGIC dans le parc locatif de la SIQ.
- Poursuite des démarches en vue de la construction et de la relocalisation des Archives nationales du Québec à Montréal, des conservatoires de musique et d'art dramatique à Montréal.
- Poursuite des travaux d'aménagement et d'insonorisation du Conservatoire de musique de Hull.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT :

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

RESSOURCES FINANCIERES

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, les principales réalisations non récurrentes ont été les suivantes:

- poursuite de la décentralisation de la saisie des données au SYGBEC;
- développement d'un système informatisé d'exploitation des données au SYGBEC en vue de la production de rapports d'information de gestion aux autorités ministérielles;
- élaboration de la partie "documents de gestion" d'un plan ministériel de classification des documents;
- élaboration de plusieurs politiques administratives ministérielles;
- Élaboration et mise en place d'un manuel de procédures administratives.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT :

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

RESSOURCES INFORMATIQUES

Au cours de l'exercice 1990-1991, les principales réalisations ont été les suivantes:

- développement de systèmes et acquisition d'équipements dans le cadre de la réalisation du plan directeur des Archives nationales du Québec;
- restructuration et étude des effectifs au Service des ressources informatiques;
- implantation d'un système de gestion de la correspondance pour le bureau des sous-ministres et le cabinet;
- support à la décentralisation de la saisie à Sygbec et installation de réseaux de télécommunication;
- réalisation de l'inventaire informatisé des équipements et des logiciels;
- réalisation d'une étude organisationnelle en prévision de l'informatisation des Milieux culturels;
- réalisation d'une étude sur l'identification d'indicateurs de gestion des bénéfiques aux Milieux culturels.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - POLITIQUE, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT : 01 - POLITIQUE, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|-------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 7 996,8 | 7 288,9 | 707,9 | 9,7% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 20 425,5 | 20 540,9 | (115,4) | -0,6% |
| Capital - Autres dépenses | 948,0 | 514,7 | 433,3 | 84,2% |
| Transfert | 1 440,3 | 1 606,5 | (166,2) | -10,3% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | --- |
| Prêts, placements et avances | 3,0 | 3,0 | 0,0 | --- |
| T O T A L | 30 813,6 | 29 954,0 | 859,6 | 2,9% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|------|
| Effectifs réguliers autorisés | 157 | 151 | 6 | 4,0% |
| Effectifs totaux autorisés | 169 | 168 | 1 | 0,6% |

| Explication des variations | |
|--|--------|
| FONCTIONNEMENT - PERSONNEL | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 264,2 |
| - Transfert d'un effectif poste et crédits (C.T. 173940) | (60,7) |
| - Correction de la masse salariale | 285,1 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour le développement informatique, soit l'équivalent de six postes | 172,6 |
| - Ajustement, par le S.C.T., pour la contribution de l'employeur à la C.S.S.T. pour 1991-1992 (199,6 \$ - 147,4 \$ F.S. 1990-1991) | 52,2 |
| - Réaménagements internes | (5,5) |
| | ----- |
| | 707,9 |

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - POLITIQUE, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT : 01 - POLITIQUE, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

| 3. Budgets et effectifs | |
|--|---------|
| Explication des variations (suite) | |
| FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 174,7 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour le développement informatique | 495,5 |
| - Ajustement, par le S.C.T., pour les loyers de la S.I.Q. | (212,1) |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (210,3) |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (212,0) |
| - Réaménagements internes | (20,3) |
| - Déconcentration du budget de reprographie | (130,9) |
| | ----- |
| | (115,4) |
| CAPITAL - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 22,1 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour le développement informatique | 502,4 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (91,2) |
| | ----- |
| | 433,3 |
| TRANSFERT | |
| - Indexation 1991-1992 | 58,3 |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (224,5) |
| | ----- |
| | (166,2) |
| EFFECTIFS | |
| - Ajout, par le S.C.T., de six effectifs réguliers pour le développement informatique | 6,0 |
| - Transfert d'un effectif régulier provenant du PR. 03, ÉLÉ. 01 | 1,0 |
| - Transfert d'un poste et crédits à la Commission de protection du territoire agricole - C.T. 173940 | (1,0) |
| | ----- |
| | 6,0 |
| - Transfert d'effectifs occasionnels au PR. 03, ÉLÉ. 02 (1) et au PR. 03, ÉLÉ. 03 (4) | (5,0) |
| | ----- |
| | 1,0 |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - POLITIQUE, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT :

4. Prospective 1991-1992

DIRECTION DES POLITIQUES ET DE L'ÉVALUATION

En matière d'évaluation

A la suite de la première année d'opération complète de cette fonction, le Ministère compte élaborer et implanter un cadre d'évaluation ministériel. Deux études d'évaluation sont aussi prévues: l'une portant sur la Loi sur le développement des entreprises québécoises du livre et l'autre sur l'aide aux événements culturels majeurs.

En matière de politiques

Nous compléterons, suite aux consultations, les documents de politiques portant sur les musées et le patrimoine. Le Ministère compte aussi déposer et faire adopter le projet de loi révisant la Loi sur le cinéma.

L'essentiel des travaux s'articulera cependant autour de la politique culturelle. En parallèle, nous analyserons aussi la faisabilité des recommandations de l'étude sur le financement des arts.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01

ÉLÉMENT : 01

4. Prospective 1991-1992

RECHERCHE ET STATISTIQUE

Des efforts intensifs seront déployés pour enrichir le système d'information statistique du Ministère prioritairement relatifs à ses dépenses de transfert, aux équipements, aux organismes et aux artistes aidés de même qu'au public des arts et de la culture.

La Direction de la recherche et de la statistique procédera à plusieurs analyses des données d'enquête sur les comportements des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir: le public lecteur, la clientèle des bibliothèques, le public des spectacles, les pratiques culturelles des femmes, l'évolution des pratiques culturelles 1979-1989 et les pratiques culturelles des régions.

En vue d'encourager la réalisation de recherches dans le domaine des arts et de la culture, la Direction de la recherche et de la statistique organise un colloque "Recherche arts et culture" dans le cadre du congrès annuel de l'ACFAS en mai 1991.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME :

ÉLÉMENT :

4. Prospective 1991-1992

RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Les principales préoccupations pour 1991-1992 porteront notamment sur les dossiers suivants :

- collaboration particulière à l'organisation et participation québécoise à un festival consacré à la culture francophone qui se tiendra à Lincoln, au New Hampshire du 30 mai au 1er juin 1991;
- consolider, avec le MAI et le SAIC, le volet culturel des ententes de coopération avec les gouvernements concernés au Canada et à l'étranger; il est envisagé de réaliser près de 200 projets de coopération culturelle. Dans ce cadre, poursuivre le soutien au rayonnement international des milieux culturels québécois;
- chercher à accroître le soutien aux artistes québécois de la part du réseau des délégations à l'extérieur du Québec;
- assurer le suivi des décisions de la Conférence des ministres de la culture de la francophonie qui a eu lieu à l'automne 1990; collaborer à la préparation du volet culturel du prochain sommet francophone;
- assurer la représentation ministérielle au Colloque international des villes du patrimoine mondial qui aura lieu à Québec du 30 juin au 4 juillet 1991;
- poursuivre la concertation fédérale-provinciale de façon à continuer d'assurer la prise en compte des priorités et intérêts du Québec en matière culturelle.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - POLITIQUE, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT :

4. Prospective 1991-1992

COMMUNICATIONS

L'année 1991-1992 constitue, pour le MAC, une année déterminante en matière d'activités de communication.

En effet, outre d'être l'année de son 30^e anniversaire, l'exercice 1991-1992 coïncidera avec un énoncé de politique culturelle québécoise et avec des réaménagements administratifs majeurs à l'intérieur du Ministère.

Dans ce contexte, outre de poursuivre ses activités régulières de programmation et de production, la Direction des communications devra actualiser sa politique de communication, tant interne qu'externe, afin d'informer adéquatement ses différentes clientèles des changements et réalisations en cours.

Des efforts porteront notamment sur les points suivants :

- révision des supports de diffusion et accentuation des activités de communication interne (particulièrement à l'occasion du 30^e anniversaire);
- révision des supports et modalités de diffusion à l'intention des clientèles externes.

Soulignons également que la Direction assumera la réalisation de certains événements majeurs tels la tournée des Concerts Bell et les Prix du Québec. Une concertation plus soutenue avec le MAI visera également à développer des outils et des interventions visant à collaborer au rayonnement de la culture québécoise à l'étranger.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT :

4. Prospective 1991-1992**RESSOURCES HUMAINES**

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, il est prévu de réaliser les projets majeurs suivants :

- Réaliser la sensibilisation des cadres et du personnel sur les normes d'éthique dans la fonction publique et initier une démarche d'analyse diagnostic sur les pratiques professionnelles en relation avec les règles d'éthique.
- Mettre en oeuvre des mesures d'amélioration des services de la D.R.H. offerts aux employés compte tenu des résultats d'un sondage interne réalisé.
- Implanter un programme ministériel de développement des cadres.
- Mettre en place le programme de reconnaissance de l'excellence et les mesures pour en assurer le suivi.
- Évaluer les pratiques de gestion du rendement sur la base des résultats.
- Développer des mesures favorisant l'adaptation des employés aux changements technologiques.
- Soutenir la mise en place des réaménagements administratifs au Ministère.
- Élaborer une politique ministérielle sur la santé et la sécurité au travail.
- Implantation de systèmes bureautiques en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations administratives de la D.R.H., les services offerts et la disponibilité d'une information de gestion fiable et à jour.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT :

4. Prospective 1991-1992

RESSOURCES FINANCIÈRES

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, il est prévu de réaliser les principales activités non récurrentes suivantes:

- implantation et exploitation du système d'exploitation des données SYGBEC pour la production des rapports d'information de gestion aux autorités ministérielles;
- implantation d'un plan de classification ministériel des documents et d'un outil micro-informatique en remplacement de l'utilisation du système SGGD supporté sur ordinateur central du ministère des Communications;
- élaboration de plusieurs politiques administratives destinées à compléter le répertoire ministériel;
- tenue d'une session d'information et de formation en gestion financière pour les gestionnaires du Ministère.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT :

4. Prospective 1991-1992**RESSOURCES MATÉRIELLES**

Au cours de l'exercice financier 1991-92, les principaux projets sont les suivants:

- Relocalisation du Centre des archives de la Côte-Nord.
- Relocalisation de la Direction de la Côte-Nord.
- Fin des travaux d'aménagement et d'insonorisation du Conservatoire de musique de Hull.
- Réalisation des travaux complémentaires au Centre de conservation de Québec et aux Archives nationales du Québec à Montréal.
- Réalisation des travaux d'agrandissement de la Régie du cinéma à Montréal.
- Réaménagement et expansion des locaux des directions sises au 454 Place Jacques-Cartier à Montréal.
- Poursuite des démarches en vue de la construction et de la relocalisation des Archives nationales du Québec à Montréal et des Conservatoires de musique et d'art dramatique à Montréal.
- Préparation et distribution d'un guide des Services auxiliaires.

25

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT :

4. Prospective 1991-1992

RESSOURCES INFORMATIQUES

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, les projets majeurs sont les suivants:

- élaboration du plan directeur ministériel;
- réalisation de l'analyse préliminaire des systèmes des Milieux culturels;
- élaboration d'une politique sur la gestion de la rentabilité;
- développement des systèmes de la phase 3 du plan directeur des Archives nationales du Québec, acquisition des équipements et mise en réseaux de ces derniers;
- implantation de l'an 1 du volet bureautique des Milieux culturels.

PROGRAMME 02

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------|--------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 11 357,6 | 10 454,7 | 902,9 | 8,6% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 2 961,9 | 2 995,7 | (33,8) | -1,1% |
| Capital - Autres dépenses | 60,1 | 177,0 | (116,9) | -66,0% |
| Transfert | 129 205,1 | 107 057,3 | 22 147,8 | 20,7% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | --- |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | --- |
| T O T A L | 143 584,7 | 120 684,7 | 22 900,0 | 19,0% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|------|
| | | | Nombre | % |
| Effectifs réguliers autorisés | 236 | 235 | 1 | 0,4% |
| Effectifs totaux autorisés | 252 | 250 | 2 | 0,8% |

| Explication des variations | |
|--|---------|
| FONCTIONNEMENT - PERSONNEL | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 418,1 |
| - Correction de la masse salariale | 398,5 |
| - Transfert de deux effectifs postes et crédits (C.T. 174757 et C.T. 175480) provenant du ministère des Finances et de la Commission scolaire régionale Provencher | 64,1 |
| - Réaménagements internes | 22,2 |
| | ----- |
| | 902,9 |
| FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 128,8 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (67,2) |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (156,0) |
| - Réaménagement interne au profit de la supercatégorie Capital | (12,0) |
| - Déconcentration du budget de reprographie | 72,6 |
| | ----- |
| | (33,8) |
| | ----- |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

| 3. Budgets et effectifs | |
|--|-----------|
| Explication des variations (suite) | |
| CAPITAL - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 2,3 |
| - Crédits non-récurrents correspondant à une subvention fédérale pour 1990-1991 pour le laboratoire d'archéologie | (124,0) |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (7,2) |
| - Réaménagement interne provenant de la supercatégorie Fonctionnement - Autres dépenses | 12,0 |
| | ----- |
| | (116,9) |
| TRANSFERT | |
| - Indexation 1991-1992 | 4 295,3 |
| - Ajustements : | 14 521,1 |
| . Entente MAC - Ville de Québec | 3 697,5 |
| . Ajustement de la subvention de fonctionnement suite à l'agrandissement du Musée des beaux arts de Montréal | 8 292,2 |
| . Festival d'été de Québec pour mettre en place un plan de financement triennal | 202,5 |
| . Premier versement en service de dette de la subvention au Musée des beaux arts de Montréal | 2 328,9 |
| - Ajustement technique pour le service de la dette | 5 155,2 |
| - Réaménagement interne au profit de la supercatégorie Transfert du PR. 03, ÉLÉ. 01 | (73,8) |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (1 750,0) |
| | ----- |
| | 22 147,8 |
| EFFECTIFS | |
| - Transfert de deux effectifs (C.T. 174757 et C.T. 175480) dont un effectif est inclus à l'intérieur du comparatif 1990-1991 | 1,0 |
| - Réaménagement interne d'un effectif occasionnel provenant du PR. 03, ÉLÉ. 01 | 1,0 |
| | ----- |
| | 2,0 |

ÉLÉMENT 01

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 01 - ADMINISTRATION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|-------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 11 357,6 | 10 454,7 | 902,9 | 8,6% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 2 961,9 | 2 995,7 | (33,8) | -1,1% |
| Capital - Autres dépenses | 60,1 | 177,0 | (116,9) | -66,0% |
| Transfert | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 14 379,6 | 13 627,4 | 752,2 | 5,5% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|------|
| Effectifs réguliers autorisés | 236 | 235 | 1 | 0,4% |
| Effectifs totaux autorisés | 252 | 250 | 2 | 0,8% |

| Explication des variations | |
|--|---------|
| FONCTIONNEMENT - PERSONNEL | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 418,1 |
| - Transfert de deux effectifs postes et crédits (C.T. 174757 et C.T. 175480) provenant du ministère des Finances et de la Commission scolaire régionale Provencher | 64,1 |
| - Correction de la masse salariale | 398,5 |
| - Réaménagements internes | 22,2 |
| | ----- |
| | 902,9 |
| FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 128,8 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (67,2) |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (156,0) |
| - Réaménagement interne au profit de la supercatégorie Capital | (12,0) |
| - Déconcentration du budget de reprographie | 72,6 |
| | ----- |
| | (33,8) |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 01 - ADMINISTRATION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

3. Budgets et effectifs

Explication des variations (suite)

CAPITAL - AUTRES DÉPENSES

| | |
|---|---------|
| - Indexation 1991-1992 | 2,3 |
| - Crédits non-récurrents correspondant à une subvention fédérale pour 1990-1991 pour le laboratoire d'archéologie | (124,0) |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (7,2) |
| - Réaménagement interne provenant de la supercatégorie Fonctionnement - Autres dépenses | 12,0 |
| | ----- |
| | (116,9) |

EFFECTIFS

| | |
|--|-------|
| - Transfert de deux effectifs (C.T. 174757 et C.T. 175480) dont un effectif inclus à l'intérieur du comparatif 1990-1991 | 1,0 |
| - Réaménagement interne d'un effectif occasionnel provenant du PR. 03, ÉLÉ. 01 | 1,0 |
| | ----- |
| | 2,0 |

ÉLÉMENT 02

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 02 : SOUTIEN À L'IMPLANTATION ET À L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

I. Description de la mission (mandat)

NATURE

Le programme d'Aide financière aux équipements culturels permet au ministère des Affaires culturelles de contribuer à maintenir ou à développer, sur le plan local, municipal, régional ou national, un réseau de lieux propices à la pratique d'activités culturelles doté de moyens matériels spécialisés.

OBJECTIFS

Par ce programme, le ministère des Affaires culturelles entend:

- Accroître l'accessibilité de la population du Québec aux produits culturels en priorisant la consolidation des réseaux de niveau national de diffusion des archives privées, des arts de la scène, des arts visuels et métiers d'art, de la muséologie, du patrimoine et des centres d'auteurs et en poursuivant la mise en place des bibliothèques publiques.
- Permettre aux artistes et artisans d'exercer leurs activités dans des conditions professionnelles.
- Reconnaître l'importance de la métropole montréalaise, le rôle structurant des capitales régionales et l'existence de pôles significatifs d'activités culturelles.
- Considérer les milieux dépourvus d'infrastructures culturelles en tenant compte de l'importance des bassins de desserte et du rayonnement des organismes utilisateurs.
- Privilégier les projets résultant d'un large consensus dans le milieu, fortement soutenus par les municipalités et assurés d'une viabilité financière.
- Favoriser les projets qui impliquent une mise en commun de services culturels, l'utilisation continue des équipements et l'insertion harmonieuse dans le cadre urbain des milieux où ils sont implantés.

La Direction générale des régions est responsable de cet élément de programme, administré par les directions régionales du Ministère.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 02 : SOUTIEN À L'IMPLANTATION ET À L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

L'année 1990-1991 s'inscrit sous le signe de la continuité des investissements réalisés dans le cadre du programme d'Aide financière aux équipements culturels.

Les interventions du Ministère ont été financées par trois enveloppes d'engagement en service de dette, soit 30 M\$ pour l'an I du plan triennal, 16,8 M\$ pour la phase I du plan d'accélération des investissements publics et 19,9 M\$ pour la phase II, auxquels s'ajoutent 4 738,3 \$ en crédits réguliers.

La participation financière en crédits réguliers a porté sur 48 projets majeurs dont 22 nouveaux; 99 projets mineurs ont été réalisés ou mis en marche dans toutes les régions du Québec.

Les investissements en service de dette ont permis d'entreprendre la réalisation de 41 projets. Les interventions retenues l'ont été en vertu de leur caractère d'urgence ou de leur impact sur la vie culturelle.

Ainsi, le Ministère a soutenu des projets pour lesquels des travaux étaient requis sur des immeubles abritant déjà des fonctions culturelles ou encore des projets dans des milieux où l'absence d'équipements aurait mis en péril les acquis et le développement culturel d'une collectivité.

La participation importante des municipalités aux projets illustre l'atteinte d'un des objectifs fondamentaux du programme, soit d'inciter les municipalités à devenir un partenaire majeur dans la poursuite du développement culturel.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 02 - SOUTIEN A L'IMPLANTATION ET A L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|------------------|---------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Capital - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Transfert | 3 192,0 | 4 738,3 | (1 546,3) | -32,6% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 3 192,0 | 4 738,3 | (1 546,3) | -32,6% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|---|
| Effectifs réguliers autorisés | | | | |
| Effectifs totaux autorisés | | | | |

| Explication des variations | |
|--|-----------|
| TRANSFERT | |
| - Indexation 1991-1992 | 203,7 |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (1 750,0) |
| | ----- |
| | (1 546,3) |
| | ----- |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 02 : SOUTIEN À L'IMPLANTATION ET À L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

4. Prospective 1991-1992

En 1991-1992, 3 192,0 \$ sont consacrés à ce programme en crédits réguliers qui seront affectés au parachèvement de projets amorcés les années précédentes et à de nouveaux projets.

Quant aux interventions en service de dette, elles font l'objet d'une autorisation particulière du Conseil du trésor et ne sont pas prévues explicitement au budget du Ministère.

ÉLÉMENT 03

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

1. Description de la mission (mandat)

La mission rattachée à cet élément du programme découle directement de l'application de la Loi sur les biens culturels (sanctionnée en 1972 et modifiée successivement en 1978 et 1986), Loi qui vise essentiellement la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine québécois par différents moyens dont :

- . l'attribution de statuts juridiques à des ensembles ou à des biens dont la conservation présente un intérêt public;
- . la gestion des permis et des contributions qui s'y rapportent;
- . la gestion des ressources et des activités archéologiques;
- . la conclusion d'ententes avec des partenaires gouvernementaux et municipaux.

La mission du Ministère en ce domaine est très large et déborde le strict cadre d'application de la Loi susmentionnée. De fait, le MAC participe également à l'application de certaines autres lois et politiques :

- . Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- . Loi sur la qualité de l'environnement;
- . Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public;
- . Politique de gestion des terres publics, etc.

Le Ministère, en outre et surtout, privilégie de plus en plus l'implication des collectivités locales et régionales et le partenariat sous toutes ses formes avec les instances et les divers intervenants du milieu : municipalités, sociétés d'histoire et de patrimoine, institutions d'enseignement, regroupements d'intérêts privés... Dans cet esprit, le MAC s'efforce de développer et d'offrir une expertise et une assistance aux organismes et aux individus qu'il associe à sa mission (documentation technique et programmes d'aide financière, en particulier).

40

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

Direction générale du patrimoine

De concert avec la Direction générale des régions ainsi qu'avec la Direction des politiques et de l'évaluation, la Direction générale du patrimoine a conduit au cours de la dernière année un certain nombre de travaux d'étude en rapport avec les différents volets de sa gestion de la ressource patrimoniale: application de la Loi sur les biens culturels, aide financière accordée aux partenaires de la conservation, maintien d'une expertise adéquate, mise en valeur des lieux historiques. Ces travaux permettront à court terme d'améliorer les pratiques administratives et, dans un second temps, de redéfinir s'il y a lieu les grands paramètres de l'intervention du Ministère en ce domaine.

Direction des services centraux

Tout en continuant d'assurer ses services habituels d'expertise et de soutien technique auprès des directions régionales et des organismes de niveau national, cette direction a accru l'aide financière destinée aux mêmes organismes de même que l'éventail des connaissances et des outils méthodologiques qu'elle met à la disposition de l'ensemble des intervenants.

Dans le cadre du programme normalisé s'adressant aux organismes en patrimoine (activités et projets de portée nationale), notamment, le Ministère a versé en 1990-1991 un montant global de 200 000 \$ en regard de 125 000 \$ au cours de l'exercice précédent; 24 subventions ont ainsi été versées, dont 8 (total de 105 000 \$) au titre de l'aide au fonctionnement et 16 (95 000 \$) pour la réalisation de projets de recherche, d'information, d'animation ou de promotion.

Au regard de la Loi sur les biens culturels, le Ministère a procédé par ailleurs au classement d'un site historique, de deux monuments historiques, et de 42 biens mobiliers associés à une même collection. Il a de plus signifié ou reconduit une dizaine d'avis d'intention de classement et modifié les limites officielles d'une aire de protection. Au total, plus d'une centaine de demandes de statut ont ainsi été enregistrées pour étude, dont le quart ont franchi jusqu'ici l'étape de recommandation par un comité d'examen interne au niveau national.

En vertu de la même loi, 148 immeubles touchés à divers titres par un statut de bien culturel ont profité d'une réduction de leur valeur foncière et 61 municipalités ont, en retour, bénéficié d'un remboursement de taxes pour un montant total d'un peu plus de 200 000 \$. Au chapitre de la gestion de la ressource archéologique, en outre, le Ministère a délivré au cours de l'année 85 permis de recherche; il a également, dans le même domaine, complété l'aménagement et l'équipement de son laboratoire et de sa réserve des collections.

En matière d'acquisition de connaissances, le Ministère a poursuivi une demi-douzaine d'études thématiques ou plus générales et contribué à la réalisation d'un nombre équivalent d'instruments d'expertise et de gestion. Dans le cadre de sa nouvelle collection "Patrimoines", il a aussi publié un certain nombre de documents de sensibilisation s'adressant à des publics variés.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991 (suite)

Dans sa quête de partenariat au plan gouvernemental, enfin, le ministère des Affaires culturelles s'est associé notamment avec ceux de l'Environnement, du Loisir et des Affaires municipales pour revoir le partage et la gestion de programmes ou d'activités visant des clientèles communes. Parallèlement, il a prêté son concours à des partenaires municipaux de première ligne pour l'organisation d'événements majeurs, tel le Colloque international des villes du patrimoine mondial qui se tiendra à Québec à l'été de 1991.

Direction de Québec et de Chaudière-Appalaches

L'année 1990-1991 a été marquée par la consolidation des interventions ministérielles en patrimoine dans la nouvelle région Chaudière-Appalaches, notamment suite à la conférence socio-économique régionale. Pour la région de Québec, il faut souligner le renouvellement de l'entente-cadre de mise en valeur des biens culturels avec la Ville de Québec et la signature d'une entente-cadre de mise en valeur du Vieux-Beauport avec la Ville de Beauport.

Dans l'ensemble, quelque 27 projets municipaux de mise en valeur ont été subventionnés pour un montant de 1 081 700 \$. À cette somme, s'ajoute dans le cadre de l'entente avec la Ville de Québec un montant de 5 800 000 \$ accordé en service de dette pour réaliser des travaux de restauration. Le Ministère a par ailleurs maintenu des liens concrets avec les organismes du patrimoine de la région subventionnant 22 projets pour un montant global de 121 500 \$. Il a, d'autre part, versé 1 838 000 \$ à 322 propriétaires de biens patrimoniaux, tandis qu'il a eu à examiner 1085 demandes de permis (comparativement à 1270 l'année précédente).

Une vingtaine de demandes de statut juridique ont été traitées au cours de l'année. Le Ministère a également mis l'accent sur certains autres dossiers et activités de caractère stratégique, ainsi il a assuré la gestion et l'entretien du domaine Cataract. Il a coordonné avec d'autres ministères, la Ville de Québec et l'Hôtel Dieu de Québec un projet de revitalisation et de restauration du secteur du parc de l'Artillerie, et il s'est associé au Musée de la Civilisation pour la production de publications éducatives en vue de sensibiliser les jeunes à l'histoire et à l'architecture.

Enfin, le Ministère a poursuivi ses activités de concertation avec la SOGIC en vue d'assurer le recyclage et la restauration des immeubles de Place-Royale et a mis en place des mécanismes de concertation en vue d'harmoniser les interventions dans le cadre de la Loi sur les biens culturels.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 Développement des milieux culturels
ÉLÉMENT 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

Région de Montréal

Toujours dans le but d'obtenir une plus grande appropriation par les municipalités de leur propre mission de conservation du patrimoine, différentes ententes ont été signées ou poursuivies avec celles-ci. Elles sont de deux ordres : les premières visent leur implication dans des sauvetages ou archivages de données appelées à disparaître, compte tenu de travaux majeurs comme la mise en place de systèmes d'opération des eaux (CUM) ainsi que leur dotation d'outils leur permettant de reconnaître les valeurs patrimoniales de leur territoire et les mesures de sauvegarde y afférent (Outremont). L'autre type porte sur la mise en valeur d'un bien particulier comme le moulin Fleming (LaSalle), les moulins de l'île de la Visitation (CUM) et les Grand et Vieux Séminaires (Sulpiciens).

L'entente avec la Ville de Montréal qui regroupe ces deux types d'interventions a servi de façon plus spécifique cette année à inventorier et documenter le patrimoine municipal de la ville, l'étude du Sault-au-Récollet, la mise en valeur du Vieux Palais et de l'hôtel de ville, l'élaboration des concepts d'aménagement du Champ-de-Mars et la rue de la Commune. Le règlement municipal qui régit les subventions accordées pour des travaux de restauration des bâtiments du Vieux-Montréal et secteur périphérique a été modifié et quelque 2,0 M \$ (MAC-Mtl) ont été versés à cette fin. Enfin, le projet de la Pointe-à-Callière est en cours de réalisation et s'inscrit dans les fêtes du 350e.

À titre de maître d'oeuvre, le Ministère a aussi assuré le sauvetage de sites archéologiques étudiés, les demandes de classement et les demandes de contributions pour un montant total de 1 056,519 \$.

4

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 03 PATRIMOINE HISTORIQUE, ARCHEOLOGIQUE ET NATUREL

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

GESTION DES PROGRAMMES D'AIDE EN PATRIMOINE

DIRECTION GÉNÉRALE DES RÉGIONS

La Direction générale des régions administre au bénéfice de douze (12) régions autres que Québec et Montréal, les trois (3) programmes d'aide en patrimoine soit : aide aux municipalités, aide aux organismes et aide à la restauration.

Les régions concernées sont : Laval, Laurentides, Lanaudière, Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et Saguenay/Lac-Saint-Jean, Mauricie-Bois-Francs, Estrie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec.

En 1990-1991, les dépenses imputées à la Direction générale des régions pour les trois programmes administrés sont :

| | |
|-----------------------------|------------|
| a) Aide aux municipalités : | 1 324,6 \$ |
| b) Aide aux organismes : | 490,8 \$ |
| c) Aide à la restauration : | 400,0 \$ |
| | <hr/> |
| Total : | 2 215,4 \$ |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 03 - PATRIMOINE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET NATUREL

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|--------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Capital - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Transfert | 15 269,5 | 11 199,0 | 4 070,5 | 36,3% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 15 269,5 | 11 199,0 | 4 070,5 | 36,3% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|---|
| Effectifs réguliers autorisés | | | | |
| Effectifs totaux autorisés | | | | |

| Explication des variations | |
|---|---------|
| TRANSFERT | |
| - Indexation 1991-1992 | 373,0 |
| - Ajustement, par le S.C.T., pour l'entente MAC - Ville de Québec | 3 697,5 |
| | ----- |
| | 4 070,5 |
| | ----- |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

4. Prospective 1991-1992

Direction générale du patrimoine

Tout en contribuant, dans son champ respectif à la réflexion en cours concernant le soutien et le développement de la culture, la Direction générale du patrimoine intensifiera ses efforts en vue de la finalisation et de la consultation sur un projet de politique du patrimoine. Elle sera étroitement associée en outre à l'opération d'évaluation et de révision des programmes d'aide s'adressant plus spécifiquement aux institutions muséales et aux organismes en général.

Direction des services centraux

En sus de sa contribution particulière aux travaux d'évaluation des politiques et des programmes, la Direction des services centraux mettra l'accent au cours de la prochaine année sur l'amélioration de certains processus administratifs et l'informatisation de ses registres et systèmes de suivi, plus spécialement ceux reliés à l'application de la Loi sur les biens culturels.

Au chapitre de l'aide financière, elle disposera par ailleurs d'un budget de 245 000 \$ pour soutenir les efforts et les initiatives des organismes de caractère national, ainsi que d'un montant de près de 205 000 \$ pour compenser les municipalités touchées par la réduction de valeur foncière de certains immeubles classés.

Au plan de la connaissance, elle continuera également d'investir dans la production d'études et de bilans thématiques de même que dans la mise au point et la diffusion d'instruments d'expertise. Elle compte de plus publier quelques autres titres dans la collection "Patrimoines".

Enfin, cette direction poursuivra la négociation d'ententes et la réalisation de travaux conjoints avec d'autres organismes gouvernementaux ou institutions privées de niveau national, et ce notamment en matière d'aménagement, de tourisme, de recherche et de formation.

Région de Québec et de Chaudière-Appalaches

En 1991-1992, le Ministère entend poursuivre les mêmes orientations que l'année précédente et mettre l'accent sur le développement de meilleurs outils de gestion en vue de soutenir son action technique et professionnelle ainsi que son aide financière aux clientèles.

Le Ministère prévoit répondre en priorité aux demandes de permis ainsi qu'aux demandes de subvention reçues des propriétaires de biens classés ou de biens situés dans les arrondissements historiques et les aires de protection. Dans la région de Québec, il entend poursuivre la restauration des moulins de l'Île-aux-coudres, du théâtre Capitol, de la maison Déry à Pont-Rouge, du moulin des Jésuites à Charlesbourg et de la cathédrale anglicane de Québec. Dans la région de Chaudière-Appalaches, il entend donner suite aux projets retenus lors du sommet soit la restauration des églises de St-Jean-Port-Joli, de l'Islet et de St-Roch-des-Aulnaies ainsi que la salle des Habitants et le moulin de Lotbinière.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

4. Prospective 1991-1992 (suite)

De plus, le Ministère entend soutenir les projets des organismes de la région dans le cadre du programme d'aide financière qui leur est destiné.

En ce qui concerne l'aide aux projets municipaux, en plus de veiller à ce que la dimension patrimoniale soit prise en compte dans les plans d'urbanisme, il entend assurer la réalisation de plusieurs projets de connaissance du patrimoine (fouilles archéologiques, inventaires architecturaux), d'aménagement, de restauration et de diffusion et intervenir en priorité dans les arrondissements et les sites historiques ouverts au public. Le Ministère entreprendra avec la Ville de Québec et la Ville de Beauport la seconde année de l'entente-cadre de mise en valeur.

En ce qui a trait au secteur de Place-Royale, le Ministère s'est associé avec le Musée de la Civilisation, la Ville de Québec et la SOGIC en vue de compléter la restauration, l'animation et l'interprétation du site.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 Développement des milieux culturels
ÉLÉMENT 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

Prospective 1991-1992

Région de Montréal

Pour la prochaine année, le Ministère entend maintenir ses actions avec les municipalités et poursuivre les projets engagés avec la CUM (île de la Visitation) et LaSalle (moulin Fleming). Il compte aussi en amorcer d'autres qui visent une fois de plus leur implication, soit dans le sauvetage, soit dans la mise en valeur. Ces opérations qui portent sur des biens archéologiques s'inscrivent dans une opération de rattrapage pour cette catégorie particulière de biens culturels.

Quant à l'entente MAC-Mtl (3,5 M \$), les projets majeurs inscrits à la programmation sont l'aménagement du Champ-de-Mars et la Pointe-à-Callière. La rue de la Commune inscrite au plan d'accélération (1,6 M \$) sera aussi aménagée dans son premier tronçon, soit Berri à St-Laurent.

L'entente avec les Sulpiciens a toujours cours et compte en priorité pour cette année l'aménagement des archives (Vieux Séminaire) afin de permettre leur accessibilité au public.

Dans cette foulée, c'est-à-dire la mise en valeur du patrimoine religieux, des actions seront planifiées pour parachever les opérations du Ministère dans cette catégorie de patrimoine.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 03 : PATRIMOINE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET NATUREL

4. Prospective 1991-1992

Direction générale des régions

Pour l'ensemble des régions administrées par la Direction générale des régions, le Ministère entend poursuivre les mêmes objectifs fondamentaux de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur du patrimoine, par ses programmes d'aide financière (subventions aux municipalités et organismes et contributions aux particuliers en matière de restauration). De plus, il continuera d'appliquer la Loi sur les biens culturels en fournissant l'aide technique et les autorisations appropriées.

Le Ministère continuera de conclure avec les municipalités des ententes de développement en matière de patrimoine.

ÉLÉMENT 04

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 Soutien aux fonctions culturelles

1. Description de la mission (mandat)

Cet élément regroupe les programmes d'aide financière pour les secteurs des Arts, des Lettres, des Industries culturelles et du Développement culturel en général.

Le Ministère, par ces programmes, vise à rejoindre les créateurs et les créatrices, les organismes et les municipalités oeuvrant dans l'un ou l'autre de ces secteurs.

Ces programmes visent à contribuer, sous de multiples aspects, à l'essor des divers milieux culturels, qu'ils soient sectoriels ou territoriaux.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 : DEVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 : Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

ARTS DE LA SCÈNE

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, la Direction de l'aide aux artistes, aux arts de la scène et aux industries culturelles a commencé à mettre en application les résultats de sa réflexion eu égard à certains secteurs culturels pour lesquels ses interventions devaient être mieux cernées soit, plus particulièrement, les secteurs de la formation musicale, la production théâtrale, les arts traditionnels et le positionnement des produits culturels sur les marchés québécois et internationaux.

Ces actions furent appuyées d'outils de gestion permettant de mieux analyser les pratiques administratives des organismes et de mieux situer leurs perspectives de croissance ou de redressement, selon le cas.

MUSIQUE

- . Des crédits de l'ordre de 1 236 000 \$ sont venus appuyer les actions de la Direction générale des arts et des lettres auprès de dix organismes en formation musicale. En production et en diffusion, des subventions totalisant 6 018 469\$ ont été accordées pour les opérations de fonctionnement et de développement des organismes. De plus, le Ministère a investi 972 300 \$ dans l'organisation d'événements musicaux majeurs. De leur côté, les associations professionnelles ont bénéficié d'une aide globale de 149 500 \$.

THÉÂTRE

- . La tenue d'une évaluation à l'échelle du Québec de toutes les compagnies de théâtre permettant de les repositionner les unes par rapport aux autres, d'établir une répartition plus juste de l'aide financière sur le principe de l'équité et sur la base de l'équivalence et d'établir les ententes triennales.
- . La consolidation des secteurs de la production chez les compagnies majeures de théâtre et de la création en théâtre intermédiaire et jeune public ont caractérisé les investissements de la Direction générale des arts et des lettres dans cette discipline. Les interventions de la Direction générale des arts et des lettres se sont traduites en une aide financière totale de 6 121 561 \$ pouvant se répartir comme suit : fonctionnement du théâtre institutionnel (3 731 961 \$), théâtre intermédiaire et enfance-jeunesse (1 885 000 \$), jeune théâtre (412 000 \$) et création dramaturgique (92 600 \$), visant principalement les compagnies exerçant sur le territoire montréalais.
- . De plus, les compagnies de théâtre ont pu recevoir des sommes supplémentaires totalisant 535 058 \$ pour élargir leur diffusion au Québec et à l'étranger. Pour favoriser davantage le développement des compagnies de théâtre, la formation dramaturgique a bénéficié de 265 000 \$. 395 000 \$ furent nécessaires à la tenue d'événements majeurs en théâtre alors que l'aide aux associations dans ce secteur totalisait 261 500 \$.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 : DEVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 : Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

DANSE

- . La formation professionnelle en danse a reçu une nouvelle fois une attention particulière. En danse moderne, un programme de formation professionnelle fut conçu par les Ateliers de danse moderne et déposé pour évaluation au ministère de l'Enseignement supérieur. En danse classique, la structure désignée pour développer la formation professionnelle, l'École supérieure de danse, a pu opérationnaliser toutes ses actions de la deuxième année de son plan de développement de trois ans. Pour appuyer ces interventions, des crédits de l'ordre de 1 469 500 \$ furent versés.
- . En production, une aide financière de la Direction générale totalisant 2 309 450 \$ a permis des interventions prioritaires de consolidation auprès des compagnies de danse les plus notoires et des actions privilégiées à l'égard des petites compagnies les plus prometteuses du territoire montréalais. Des appuis financiers supplémentaires de 384 256 \$ ont permis aux compagnies d'élargir leur marché de diffusion au Québec et à l'étranger et d'organiser deux événements majeurs.
- . Une somme totale de 145 200 \$ a permis au Regroupement des professionnels de la danse de traiter particulièrement du dossier du statut de l'artiste et des conditions socio-économiques des danseurs.

MULTIDISCIPLINAIRE

- . Collaboration étroite avec l'École nationale du cirque de façon à permettre sa consolidation dans le contexte de son développement et de son expansion et aussi avec le Cirque du soleil dans le cadre de son rayonnement international.
- . Des crédits de l'ordre de 679 145 \$ ont permis à ce secteur en expansion d'évoluer de façon plus harmonieuse tant sur la scène québécoise que sur la scène internationale.

DISQUE ET SPECTACLE

- . L'industrie du disque et du spectacle a bénéficié de crédits totalisant 2 430 940 \$ dont 1 679 200 \$ pour la production et la promotion de disques et de spectacles québécois. Ce dernier montant a été partagé, pour le disque et le spectacle, à raison de 550 000 \$ pour la production et de 679 200 \$ pour la promotion, de 350 000 \$ pour la production de vidéoclips et de 100 000 \$ pour la formation professionnelle en musique assistée par ordinateur.
- . Le Ministère a soutenu la tenue d'événements majeurs et de marchés de calibre national et international avec des crédits totalisant 495 000 \$. De plus, des sommes de 256 740 \$ ont été réservées pour le fonctionnement des associations professionnelles telles la SARDEC, l'ADISQ et la SPACQ.

88

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 : DEVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 : Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

DIFFUSION

- . Dans le secteur plus général de la diffusion, le travail de la Direction s'est accentué plus particulièrement dans les dossiers suivants :
 - Réalisation, en collaboration avec la Direction de la recherche et de la statistique, du premier volet d'une étude (état de situation) sur la circulation du spectacle au Québec.
 - Participation active à la Commission internationale du théâtre francophone, dont le Québec est membre à part entière, et qui élargit son membership aux pays du Sud.

AIDE AUX ARTISTES

- . Poursuite du travail de coordination, de révision et de gestion des programmes Aide aux artistes. Des bourses totalisant 2 088 332 \$ furent accordées, représentant 31% de la demande qui s'élevait à 6 748 952 \$.
- . Expertise en ce qui concerne le volet culturel des Jeux de la francophonie au sein du comité international (MAC, MAI, MLCP) chargé de ce dossier.
- . Gestion du secrétariat des Prix du Québec et participation au comité d'organisation de la remise des prix 1990.
- . Les événements majeurs en littérature et les associations d'écrivains ont bénéficié respectivement de 90 000 \$ et de 524 675 \$.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

Bibliothèques publiques

- Les crédits affectés aux bibliothèques publiques se sont chiffrés à 23 355 600 \$, dont 14 202 000 \$ pour le développement de 143 bibliothèques publiques autonomes, 1 035 500 \$ pour l'implantation de huit bibliothèques (dont deux nouvelles) et 7 163 100 \$ pour les onze bibliothèques centrales de prêt. Un montant de 895 000 \$ a également été affecté au soutien des bibliothèques spécialisées pour aveugles et à d'autres activités concernant les bibliothèques.
- Deux études ont été complétées au cours de l'année. Il s'agit d'une étude sur la formation du personnel bénévole des bibliothèques affiliées aux bibliothèques centrales de prêt et d'une autre concernant les besoins particuliers des personnes handicapées.
- Deux études ont été réalisées en partie au cours de l'année. Il s'agit d'une étude concernant les besoins particuliers des autochtones et d'une étude sur l'informatisation des bibliothèques publiques autonomes. Ces études seront complétées au début du prochain exercice.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

LIVRE ET PÉRIODIQUE

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Ministère a poursuivi ses mandats touchant le livre et le périodique par divers programmes et mesures d'aide visant les trois secteurs de la production, de la promotion et de la diffusion.

Production

Des crédits de 1 659 514 \$ sont venus appuyer l'édition de livres (800 000 \$) ainsi que la coédition avec divers pays de la francophonie (50 000 \$), dont certains pays d'Afrique (60 000 \$). La relève littéraire a également été appuyée, cette année encore, par une aide financière totalisant 229 514 \$. Cette aide visait, toutefois, non seulement la production, mais également la promotion et la formation des auteurs de la relève (coaching). De son côté, l'édition de périodiques a pu bénéficier, en 1990-1991, d'un budget total de 520 000 \$.

Promotion et diffusion

Des crédits de 1 672 000 \$ sont venus appuyer sous diverses formes, la promotion du livre et certains organismes de promotion et de diffusion du livre.

Le Ministère a consacré un budget de 350 000 \$ à divers projets de promotion du livre visant autant le marché québécois que les marchés étrangers. L'édition spécialisée, qui regroupe la reproduction d'oeuvres d'art et le livre parlé, a pu bénéficier, de son côté, d'un budget de 150 000 \$. Une aide de 35 000 \$ est venue appuyer l'Association québécoise des éditeurs d'images pour sa participation à l'événement Art-Expo\New-York 1990.

Au Québec, le réseau des Salons du livre a bénéficié d'un appui de 530 000 \$. Cette aide visait à la fois la tenue proprement dite de ces salons (450 000 \$) et la participation des éditeurs à ces événements (80 000 \$). Pour la première année, les éditeurs pouvaient bénéficier d'une prime à la participation, si leur présence était assurée dans les neuf salons régionaux.

En ce qui concerne plus spécifiquement la distribution et l'exportation, le Ministère a renouvelé son appui à deux organismes oeuvrant l'un dans le secteur du livre, Exportlivre (10 000 \$), l'autre dans le secteur du périodique, Diffusion-parallèle (25 000 \$).

Les associations professionnelles, organismes et regroupements nationaux (livre et périodique) ont bénéficié d'une aide globale de 370 000 \$. De ce montant, 165 000 \$ ont permis au Comité d'éditeurs responsable de la participation québécoise aux salons et foires du livre à l'étranger de

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

poursuivre leur action de promotion et de diffusion du livre québécois à l'étranger.

En ce qui concerne la librairie, le Ministère a maintenu son appui dans les trois domaines de la formation, de la gestion et de la diffusion, auxquelles ont été affectés des crédits de 202 000 \$.

C'est ainsi qu'un montant de 65 000 \$ a été consacré au Séminaire de librairie qui poursuivait, pour une vingt-et-unième année consécutive, ses activités de formation professionnelle et de perfectionnement. Pour une quatrième année consécutive, les libraires agréés pouvaient bénéficier d'une aide à l'informatisation à laquelle un montant de 22 000 \$ était affecté. Enfin, l'aide au transport de livres, dont le but est d'assurer au lecteur des régions un prix du livre comparable à celui de Montréal, a bénéficié, en 1990-1991, d'un montant de 115 000 \$.

En ce qui concerne le contexte plus général de la situation du livre au Québec, l'année 1990-1991 a été l'occasion d'enclencher le processus d'évaluation de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Cette évaluation était demandée à la fois par le milieu du livre et par les responsables du livre au Ministère en raison des réajustements devenus nécessaires après 10 ans d'application de la Loi.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

DIRECTION DES ARTS VISUELS, DES MUSÉES ET DE L'INTÉGRATION
DES ARTS À L'ARCHITECTURE

Musées et centres d'exposition accrédités ou reconnus d'intérêt culturel

Le Ministère supporte financièrement un réseau de musées et de centres d'exposition répartis sur tout le territoire.

État du réseau :

38 musées et 20 centres d'exposition accrédités se sont partagés une enveloppe budgétaire de 11 125 396 \$ dans le cadre d'une aide au fonctionnement.

De plus, 19 muséologues ont reçu une aide totalisant 20 224 \$ pour leur perfectionnement et plus de 350 artistes professionnels ont reçu des cachets pour des expositions dans des institutions muséales dans le cadre de la mesure compensatoire et ce, pour un montant total de 117 000 \$.

Pour sa part, le volet d'aide au développement muséologique du réseau appliqué à la relève a vu son enveloppe budgétaire de 83 000 \$ favoriser la réalisation de 8 projets distincts et significatifs.

Quant à la politique muséale, nous avons collaboré de façon étroite à sa réalisation avec la Direction des politiques et de l'évaluation. Nous avons également participé à l'élaboration d'un processus de partage des responsabilités avec les unités régionales du Ministère, sur la gestion des institutions muséales.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS
ÉLÉMENT : 04 - SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

DIRECTION DES ARTS VISUELS, DES MUSÉES ET DE L'INTÉGRATION
DES ARTS À L'ARCHITECTURE

Arts visuels

Le programme "Mise en marché de l'art" a permis de venir en aide à 76 projets d'expositions dans 16 galeries du Québec, pour des crédits totalisant 180 000 \$.

Au volet "Exportation", le Ministère a consenti des crédits de 72 240 \$ à 9 galeries pour leur participation à des foires internationales à Bâle et Tokyo et pour la présentation ou la promotion d'artistes québécois notamment à Lausanne, Chicago, Los Angeles, New York, Venise, Paris et Amsterdam.

Par ailleurs, avec des crédits de l'ordre de 152 830 \$, le Ministère a appuyé la diffusion d'oeuvres d'artistes québécois autant au Québec qu'en Italie, en Belgique, en France et dans le reste du Canada.

Par des subventions totalisant 360 650 \$, le Ministère s'est également impliqué dans 8 événements majeurs au Québec, qui sont d'incidence récurrente, et a également permis une aide ponctuelle au projet "Sculpture séduction" réalisé par le Conseil de la sculpture du Québec, en collaboration avec plusieurs municipalités de la région montréalaise, et qui avait comme objectif l'implantation de sculptures monumentales dans plusieurs parcs publics sur l'île de Montréal.

Enfin, grâce à un budget de 100 000 \$, quelques 6 organismes et 9 galeries d'art commerciales ont été soutenues pour promouvoir et diffuser le travail des artistes de la relève.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - Développement des milieux culturels
ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

MÉTIER D'ART

Dans le secteur des métiers d'art, le développement du réseau des centres de recherche, de diffusion et d'innovation a pu compter sur des crédits de l'ordre de 860 000 \$ pour assurer le fonctionnement de ces organismes de formation pour les artisans professionnels. Dans le cadre d'une entente avec le MESS, des crédits de 100 000 \$ ont été octroyés pour des équipements dans les centres qui offrent les options du programme 573 intitulé "Technique des métiers d'art". Le développement et la promotion de la profession ont été soutenus par des crédits de 810 000 \$ visant à appuyer les actions du Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) qui est l'association professionnelle reconnue en vertu de la loi 78. La mise en marché a quant à elle pu bénéficier de crédits de 135 000 \$ pour maintenir les interventions dans le secteur des marchés de gros et institutionnel.

CINÉMATÈQUE

Des crédits de 1 335 000 \$ ont été réservés pour la réalisation du mandat ministériel de conservation et de diffusion du patrimoine cinématographique en conformité avec la politique cinématographique et la Loi sur le cinéma. Ces crédits versés à la Cinémathèque québécoise, cinémathèque reconnue en vertu de la Loi sur le cinéma, permettent également d'assurer la gestion du Centre de documentation cinématographique.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

SECTEUR INTÉGRATION DES ARTS A L'ARCHITECTURE

Traitement des dossiers impliquant des déboursés de 4 002 527 \$ pour la réalisation de 124 projets d'intégration d'oeuvres d'art à l'architecture. Les différents comités permanents ont analysé et évalué 125 propositions d'artistes québécois.

Région

| | | |
|----|---------------------------------|------------|
| 01 | Bas-Saint-Laurent | 162 490 \$ |
| 02 | Saguenay - Lac-Saint-Jean | 32 500 \$ |
| 03 | Québec | 940 893 \$ |
| 04 | Mauricie - Bois-Francs | 167 964 \$ |
| 05 | Estrie | 219 517 \$ |
| 06 | Montréal | 914 629 \$ |
| 07 | Outaouais | 38 000 \$ |
| 08 | Abitibi - Témiscamingue | 98 450 \$ |
| 09 | Côte-Nord | 246 780 \$ |
| 10 | Nord-du-Québec | 50 041 \$ |
| 11 | Gaspésie | 204 258 \$ |
| 12 | Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine | 67 122 \$ |
| 13 | Laval | 169 500 \$ |
| 14 | Lanaudière | 122 000 \$ |
| 15 | Laurentides | 199 708 \$ |
| 16 | Montérégie | 368 675 \$ |

- Formation de spécialistes et personnes-ressources siégeant sur les comités permanents et les jurys de sélection ;
- Aide technique aux artistes concernant les problèmes reliés aux contrats (maquette et exécution), assurances, entretien des oeuvres; aide technique aux ministères et organismes constructeurs sur l'application de la politique ;
- Expertise et soutien au développement de politique d'intégration d'art public soumis par les organismes municipaux (Ville de Montréal, CUM, Ville de Québec, Ville de Laval, Ville Lasalle) ;
- Promotion de la politique par des voies médiatiques (Presse écrite, revues spécialisées, radio);
- Elaboration d'un projet de révision de la gestion de la politique versus la réglementation (comités permanents) visant une réduction des coûts d'opération;
- Finalisation du programme d'informatisation de données reliées à l'application de la politique (le fichier des artistes, suivi des projets actifs et semi-actifs (bilan annuel des projets) :
- Production du bilan annuel des opérations.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 04 : SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

ACTIVITÉS GÉRÉES EN RÉGION *

1. Gestion des programmes :

Dans le cadre de cet élément du programme 02, les directions régionales du Ministère ont géré des programmes réguliers de subventions destinés aux organismes en théâtre (1 730,0 \$), en danse (499,8 \$), en musique (1 508,5 \$), en arts multidisciplinaires et multimédia (135,1 \$), en diffusion des arts de la scène (2 321,6 \$), en arts visuels (1 500,2 \$) et en métiers d'art (62,5 \$), aux artistes professionnels (2 800,0 \$), de même que le programme d'Aide à l'intervention régionale (1 000,0 \$) et aux conseils régionaux de la culture.

De plus, dans le cadre du programme d'aide complémentaire aux artistes et créateurs de la relève (18 à 35 ans), les directions régionales ont versé des subventions aux organismes de théâtre (219,0 \$), aux organismes de danse (50,0 \$), aux organismes de diffusion des arts de la scène (100,0 \$) et aux organismes en arts visuels (284,5 \$).

Outre l'administration de ces programmes, le Ministère a offert aux clients des services en matière d'expertise disciplinaire et de gestion des arts.

2. Soutien au développement :

En matière de développement culturel, le Ministère a poursuivi ses interventions auprès des nombreux partenaires publics et privés en région afin de promouvoir et de consolider ses actions de nature à permettre une plus grande accessibilité aux produits et aux équipements culturels. Il a entretenu des contacts suivis et spécifiques avec des établissements de diffusion culturelle subventionnés, à savoir les salles de diffusion de spectacles, les bibliothèques, les musées, les centres d'exposition et les centres d'artistes. Les interventions ont été multiples et diversifiées : expertise disciplinaire, aide-conseil, soutien à la mise en commun de services, soutien financier à des regroupements disciplinaires régionaux, etc.

Des rapports soutenus ont été entretenus avec les onze conseils régionaux de la culture, la conférence des CRC et l'Institut culturel Avataq.

Enfin, le Ministère a été impliqué dans les opérations de concertation régionale que sont les conférences socio-économiques. Au cours de l'année 1990-1991, il a participé aux conférences des régions suivantes : Lanaudière, Saguenay-Lac-Saint-Jean, de même qu'à la biennale du Bas-Saint-Laurent.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 04 : Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

ACTIVITÉS GÉRÉES EN RÉGION

1) SECTEUR DE L'AIDE AUX ARTISTES PROFESSIONNELS

Pour le programme d'Aide aux artistes professionnels, seule l'attribution de bourses de type "B" est gérée par les directions régionales :

Bourses régulières demandées

11 912 727 \$
1 667 artistes

Bourses accordées

2 826 379 \$ (24 %)
546 artistes

2) ARTS DE LA SCÈNE

Le secteur des arts de la scène administré par la Direction générale des régions a touché les mêmes interventions que l'année précédente, principalement la formation en danse et en musique et la diffusion.

Tout en consolidant les actions entreprises, le Ministère a amorcé différentes réflexions sur les dossiers suivants :

A) ARTS DE LA SCÈNE

- Le Ministère a amélioré le traitement des informations sur les organismes de production et il s'est également doté d'instruments d'évaluation plus performants dans les secteurs de la formation et de la diffusion.

B) FORMATION

- Trois directions régionales ont participé à la mise en oeuvre du cadre d'évaluation des écoles de danse, de concert avec la Direction générale des arts et des lettres et l'École Supérieure de Danse, soit : Outaouais, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord.

C) PRODUCTION

- De concert avec la Direction générale des arts et des lettres, afin d'établir l'équité quant à l'aide financière dévolue à ce secteur. La Direction générale des régions a collaboré à l'évaluation nationale des organismes de théâtre.

D) DIFFUSION

- La Direction générale des régions a poursuivi la révision du programme d'Aide aux organismes de diffusion en arts de la scène, incluant la révision des modes d'évaluation, dans une perspective de réduire les écarts des subventions pour des organismes semblables.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------|--------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Capital - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Transfert | 96 341,4 | 84 201,9 | 12 139,5 | 14,4% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 96 341,4 | 84 201,9 | 12 139,5 | 14,4% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|---|
| Effectifs réguliers autorisés | | | | |
| Effectifs totaux autorisés | | | | |

| Explication des variations | |
|--|----------|
| TRANSFERT | |
| - Majoration | 3 718,6 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour le Musée des beaux arts de Montréal en vue d'ajuster la subvention de fonctionnement suite à l'agrandissement | 8 292,2 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour le Festival d'été de Québec pour mettre en place un plan de financement triennal gouvernemental (C.T. 174136) | 202,5 |
| - Réaménagement au profit de la supercatégorie Transfert du PR. 03, ÉLÉ. 01 | (73,8) |
| | ----- |
| | 12 139,5 |
| | ----- |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 04 : SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

4. Prospective 1991-1992**ACTIVITÉS GÉRÉES EN RÉGION****SECTEUR DE L'AIDE AUX ARTISTES**

- Gestion des bourses de type "B" du programme d'Aide aux artistes professionnels.
- Collaboration à la mise en application des recommandations du rapport d'évaluation du programme.

ARTS DE LA SCÈNE

Les priorités du secteur des arts de la scène porteront sur la formation, la production et la diffusion.

A) FORMATION

- L'évaluation des écoles de danse soutenues par le Ministère, de concert avec l'École Supérieure de Danse et la Direction générale des arts et des lettres, dans le contexte des mandats qui ont été confiés à cette institution en regard de la formation professionnelle en danse. Un premier rapport sur l'évaluation de (3) écoles en 1989-1990 et 1990-1991 sera déposé au ministère des Affaires culturelles par l'École Supérieure de Danse. Cette "mesure" d'évaluation des écoles de danse soutenues par le Ministère s'appliquera auprès d'autres régions en 1991-1992.

B) PRODUCTION

- Collaboration à la mise en application des recommandations du rapport d'évaluation nationale en théâtre.
- Collaboration à l'évaluation nationale des organismes en musique et en arts multidisciplinaires et multimédias.

C) DIFFUSION

- En collaboration avec la Direction générale des arts et des lettres, actualisation du programme afin de disposer d'un réseau national de diffusion plus largement préoccupé par le développement disciplinaire et le développement de marché.

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

Le budget consacré à l'amélioration de l'intervention régionale, dont près de la moitié a été réinjectée l'an dernier dans les divers programmes d'aide, servira à soutenir des projets particulièrement structurants ou novateurs pour les milieux culturels régionaux.

Le Ministère inscrira ses actions de développement culturel dans une perspective de prise en charge du milieu par lui-même et dans une optique de partenariat et de complémentarité avec les divers milieux régionaux (ministères, milieu des affaires, milieux municipaux, etc.).

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 : DEVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 : Soutien aux fonctions culturelles

4. Prospective 1991-1992

Les priorités de l'année des secteurs de l'aide aux artistes, des arts de la scène et des industries culturelles porteront sur :

FORMATION

- . Finalisation de l'évaluation de l'enseignement de la danse classique dans les écoles déjà subventionnées par le MAC et instauration d'un programme agréé de formation en danse moderne.
- . Élaboration et mise en application d'un plan d'intervention inscrivant les actions du Ministère en matière de formation musicale.

PRODUCTION

- . À la lumière de l'évaluation nationale faite en théâtre en 1990-1991, réalisation d'exercices d'évaluation semblables pour les organismes subventionnés au fonctionnement et la production dans les disciplines de la danse, de la musique et des arts multidisciplinaires.
- . Mise en application des principales recommandations du comité national en théâtre réuni en 1990-1991.
- . Mise sur pied d'un mode d'évaluation et d'ententes triennales pour les organismes subventionnés en fonctionnement. Ceci exigera aussi un travail d'expertise auprès des organismes pour la réalisation de leur plan triennal de gestion d'entreprise. Cette expertise sera réalisée par les directions régionales du Ministère.

DISQUE ET SPECTACLE

- . Finalisation de la révision des programmes dans les secteurs du disque, du spectacle et du vidéoclip afin qu'ils correspondent davantage aux exigences gouvernementales et à l'état de développement des entreprises, à leurs nouvelles capacités de gestion ainsi qu'à la réalité du développement des carrières d'artistes.

DIFFUSION

- . Réalisation du deuxième volet de l'étude sur la circulation du spectacle au Québec; l'analyse des forces et des faiblesses. Cette étude servira de support à la révision de nos actions à l'égard de la diffusion.
- . En collaboration avec la Direction des politiques et de l'évaluation, poursuivre l'évaluation du programme d'aide aux événements majeurs et réviser nos modes de fonctionnement de façon à mieux cibler nos interventions.
- . En collaboration avec la Direction des relations intergouvernementales et la Direction de la recherche et de la statistique, compléter une étude sur la diffusion hors Québec qui donnera un portrait de la répartition géographique et disciplinaire de la demande et des résultats ainsi que des quelques données à caractère financier.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 : DEVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 : Soutien aux fonctions culturelles

4. Prospective 1991-1992

AIDE AUX ARTISTES

- . En collaboration avec la Direction des politiques et de l'évaluation, révision du programme Aide aux artistes.
- . Mise sur pied d'un système d'information pour renseigner les boursiers des programmes d'Aide aux artistes professionnels sur les problèmes de fiscalité qu'ils rencontrent.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

4. Prospective 1991-1992

Bibliothèques publiques

- On prévoit la création de six nouvelles bibliothèques publiques autonomes et d'une quinzaine de bibliothèques affiliées aux bibliothèques centrales de prêt.
- Une étude concernant la capacité des petites municipalités de soutenir adéquatement un service de bibliothèque sera réalisée.
- Des suites devront être données aux études concernant l'informatisation des bibliothèques publiques autonomes, la formation des bénévoles oeuvrant dans les bibliothèques affiliées et les besoins particuliers des personnes handicapées et des autochtones.
- La révision complète des normes de bibliothèques publiques sera entreprise et s'échelonnera sur plus d'une année.
- L'évaluation et la mesure des performances des bibliothèques publiques demeureront une tâche prioritaire.
- Divers outils et stratégies visant à faciliter le développement des bibliothèques publiques seront mis au point.
- Des analyses et des actions seront prises pour rationaliser le traitement documentaire au Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

4. Prospective 1991-1992

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Au cours de l'année 1991-1992, trois objectifs principaux seront poursuivis:

1. La consolidation des programmes d'aide financière existants
 - . Renforcement de l'aide à la coédition
 - . Renforcement de la participation aux foires à l'étranger
 - . Intégration des distributeurs aux programmes d'aide à la promotion et à la participation aux Salons du Québec
 - . Renforcement de l'aide à l'édition spécialisée

2. L'évaluation de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre

Cette évaluation, amorcée en 1990-1991, devrait être terminée avant la fin de l'année 1991.

3. L'amorce d'une étude sur les besoins des différents partenaires de l'industrie du livre (éditeurs, distributeurs, libraires, bibliothécaires, etc...) en vue de constituer des banques de données bibliographiques permettant de faciliter et d'accélérer les communications.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

4. Prospective 1991-1992

DIRECTION DES ARTS VISUELS, DES MUSÉES ET DE L'INTÉGRATION
DES ARTS À L'ARCHITECTUREMusées et centres d'exposition accrédités ou reconnus d'intérêt
culturel

1. Suivi des actions complémentaires avec les unités régionales du Ministère pour la gestion des institutions muséales.
2. Élaboration du processus d'évaluation et du guide de gestion dans le cadre du nouveau partage des responsabilités entre la Direction et les unités régionales du Ministère.
3. Élaboration d'un guide de planification quant à la consolidation, à l'expansion et au développement des institutions muséales.
4. Poursuite des efforts de consolidation de ces institutions et des centres d'artistes.
5. Développement d'une expertise muséologique en liaison avec la Société des musées québécois et la Direction générale des régions.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

4. Prospective 1991-1992

DIRECTION DES ARTS VISUELS, DES MUSÉES ET DE L'INTÉGRATION
DES ARTS À L'ARCHITECTURE

Arts visuels

1. Établissement d'un nouveau programme de soutien aux regroupements et associations professionnelles en arts et en lettres, englobant le secteur des arts visuels, en collaboration avec les autres directions sectorielles de la Direction générale des arts et des lettres.
2. Processus général d'évaluation de notre intervention dans ce secteur en fonction d'un nouveau partage des responsabilités entre les unités centrales et régionales, à être défini en 1991-1992.
3. Élaboration des bases d'un nouveau programme en collaboration avec la ministère des Affaires internationales en vue de programmes de séjour à l'intention de spécialistes en arts visuels venant de l'étranger.

PROGRAMME : 02 - Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

4. Prospective 1991-1992

MÉTIERS D'ART

Suite au démarrage des activités de formation initiale de niveau collégial en métiers d'art, le MAC entreprendra une démarche visant à évaluer les interventions des centres de recherche, de diffusion et d'innovation en métiers d'art et à préciser le rôle que ces organismes devront assumer pour obtenir un meilleur rayonnement.

À l'égard de la commercialisation des produits "métiers d'art" québécois, une étude sera entreprise afin d'analyser et d'évaluer la situation actuelle du marché.

En ce qui concerne nos relations avec l'association professionnelle, nous poursuivrons le suivi de la convention (1989-1992) intervenue entre le MAC et le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), tout en profitant de la dernière année de convention (1991-1992), pour évaluer les acquis liés à la restructuration effectuée dans ce secteur et arrêter les orientations les plus susceptibles de favoriser le développement et la promotion du dossier des métiers d'art.

CINÉMATHÈQUE

Le MAC assurera les suivis de gestion avec la Cinémathèque québécoise, reconnue en vertu de la Loi sur le cinéma, eu égard à ses responsabilités de diffusion et de conservation du patrimoine cinématographique et à l'administration et à l'encadrement du Centre de documentation cinématographique.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

4. Prospective 1991-1992

SECTEUR INTÉGRATION DES ARTS A L'ARCHITECTURE

- Traitement anticipé de plus de 100 projets d'intégration, selon les modalités de la Politique du 1%;
- Améliorations apportées à l'informatisation des données relativement aux dossiers d'artistes et aux projets d'intégration ;
- Mise sur pied d'un fichier d'inventaire des oeuvres réalisées depuis 1981 ;
- Finalisation et mise en oeuvre de nouvelles règles administratives de la Politique d'intégration des arts à l'architecture ;
- Révision de la brochure d'information en fonction des modifications qui seront apportées à la politique ;
- Révision des contrats (maquette et exécution) utilisés par les organismes constructeurs ;
- Publication du bilan annuel avec une rétrospective d'une décennie à l'occasion du 10e anniversaire de la politique ;
- Elaboration d'une politique de communication en regard de l'intégration des arts à l'architecture.

ÉLÉMENT 05

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 05 : SERVICE DE LA DETTE

1. Description de la mission (mandat)

Les crédits inscrits à cet élément de programme servent à rembourser aux bénéficiaires la quote part du Ministère du coût d'amortissement des emprunts à long terme contractés dans le cadre du programme de subvention en service de dette pour l'implantation d'équipements culturels.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 05 - SERVICE DE LA DETTE

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|---------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Capital - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Transfert | 14 402,2 | 6 918,1 | 7 484,1 | 108,2% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 14 402,2 | 6 918,1 | 7 484,1 | 108,2% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|---|
| Effectifs réguliers autorisés | | | | |
| Effectifs totaux autorisés | | | | |

| Explication des variations | |
|--|---------|
| TRANSFERT | |
| - Ajustements techniques | 5 155,2 |
| - Ajustement pour le premier versement en service de dette de la sub- vention au Musée des beaux arts de Montréal | 2 328,9 |
| | <hr/> |
| | 7 484,1 |
| | <hr/> |

PROGRAMME 03

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 : INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT :

1. Description de la mission (mandat)

Ce programme comprend trois éléments distincts :

Les Archives nationales sont identifiées à l'élément 01 et ont pour mandat général la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique québécois.

Le mandat du Centre de conservation du Québec consiste principalement à effectuer des travaux de restauration d'oeuvres d'art et d'objets du patrimoine (biens mobiliers).

L'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire de sept conservatoires de musique et de deux conservatoires d'art dramatique constitue la mission de l'élément 03 du programme.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|-------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 18 725,6 | 17 144,6 | 1 581,0 | 9,2% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 3 091,3 | 3 109,1 | (17,8) | -0,6% |
| Capital - Autres dépenses | 233,1 | 368,9 | (135,8) | -36,8% |
| Transfert | 812,9 | 406,4 | 406,5 | 100,0% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | --- |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | --- |
| T O T A L | 22 862,9 | 21 029,0 | 1 833,9 | 8,7% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|------|
| | | | Nombre | % |
| Effectifs réguliers autorisés | 342 | 340 | 2 | 0,6% |
| Effectifs totaux autorisés | 425 | 419 | 6 | 1,4% |

| Explication des variations | |
|---|---------|
| FONCTIONNEMENT - PERSONNEL | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 682,8 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour consolidation des ressources au Centre de conservation du Québec (soit l'équivalent de 3 postes) | 96,2 |
| - Correction de la masse salariale | 780,4 |
| - Réaménagements internes | 21,6 |
| | ----- |
| | 1 581,0 |
| FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 133,7 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour consolidation des ressources au Centre de conservation du Québec | 70,0 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (98,0) |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (165,5) |
| - Réaménagement interne au profit de la supercatégorie Transfert | (32,3) |
| - Réaménagement interne provenant de la supercatégorie Capital | 17,3 |
| - Déconcentration du budget de reprographie | 57,0 |
| | ----- |
| | (17,8) |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

| 3. Budgets et effectifs | |
|--|---------|
| Explication des variations (suite) | |
| CAPITAL - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 9,0 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour consolidation des ressources au Centre de conservation du Québec | 60,0 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (28,6) |
| - Réaménagement interne au profit de la supercatégorie Fonctionnement - Autres dépenses | (17,3) |
| - Crédits non-récurrents correspondant à une subvention fédérale pour 1990-1991 pour le Centre de conservation du Québec | (158,9) |
| | ----- |
| | (135,8) |
| TRANSFERT | |
| - Indexation 1991-1992 | 17,5 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour une subvention au Congrès international des archives 1992 | 282,9 |
| - Réaménagement interne provenant de la supercatégorie Fonctionnement Autres dépenses | 32,3 |
| - Réaménagement provenant de la supercatégorie Transfert du PR. 02, ÉLÉ. 04 | 73,8 |
| | ----- |
| | 406,5 |
| EFFECTIFS | |
| - Ajout, par le S.C.T., de trois effectifs réguliers pour consolidation des ressources au Centre de conservation du Québec | 3,0 |
| - Réaménagement interne d'un effectif régulier au profit du PR. 01, ÉLÉ. 01 | (1,0) |
| | ----- |
| | 2,0 |
| - Transfert d'effectifs occasionnels provenant du PR. 01, ÉLÉ. 01 | 5,0 |
| - Réaménagement interne d'un effectif occasionnel au profit du PR. 02 ÉLÉ. 01 | (1,0) |
| | ----- |
| | 4,0 |
| | ----- |
| | 6,0 |

ÉLÉMENT 01

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLESPROGRAMME03: Institutions nationalesÉLÉMENT 01 : Archives nationales du Québec**1. Description de la mission (mandat)**

La mission des Archives nationales du Québec consiste à assurer une gestion efficace de l'information administrative et historique des organismes publics et aider le secteur privé dans la conservation et la diffusion des archives historiques, de manière à assurer à la population du Québec des archives représentatives.

Elle comporte trois volets:

1. Conservation et diffusion:

- des archives gouvernementales et judiciaires, depuis la fondation de la colonie;
- d'autres archives (publiques ou privées) de grande valeur dont la conservation et la diffusion ne sont pas autrement assurées.

2. Contrôle:

- de la sélection des archives du gouvernement et de tous les organismes publics centralisés ou décentralisés (par l'approbation des calendriers de conservation).

3. Aide et conseil:

- aux ministères et organismes publics centralisés en matière de gestion des documents actifs et semi-actifs;
- aux organismes publics décentralisés en matière de gestion des documents actifs, semi-actifs et inactifs;
- aux détenteurs d'archives privées, en matière de conservation et de diffusion.

Cette mission a été confirmée par la Loi sur les archives (1983, chapitre 38, votée et sanctionnée en décembre 1983 et refondue le 1^{er} janvier 1984 (L.R.Q., chapitre A-21.1).

PROGRAMME 03: Institutions nationales

ÉLÉMENT 01: Archives nationales du Québec

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

Les Archives nationales ont poursuivi l'application de la Loi sur les archives en mettant l'accent pour la première fois, au cours de cette année, sur les archives privées. Depuis l'adoption de la loi, la priorité avait toujours été accordée à l'application des politiques de gestion des documents des organismes publics; les progrès accomplis sur ce plan au cours des dernières années ont permis de modifier l'ordre des priorités et de consacrer davantage d'efforts à l'organisation du secteur privé.

1. Politique sur les archives privées

Le règlement sur l'agrément des services d'archives privées a été adopté par le Conseil exécutif et les premiers centres ont été agréés au cours de l'été: 6 en août et 2 en septembre. Une somme de 203,0 \$ a été répartie entre ces 8 organismes à titre de l'aide au fonctionnement. Les organismes agréés en 1990-1991 sont: le Séminaire de Québec, la Fondation Lionel-Groulx (Montréal), le Centre d'archives de la Gaspésie (Gaspé), la Société d'histoire de Sherbrooke, le Service d'archives du Séminaire de Trois-Rivières, la Société des archives historiques de la région de l'Amiante (Thetford), le Service d'archives de la Société historique du Saguenay (Chicoutimi) et les Archives de la Côte-Sud et du Collège Ste-Anne (La Pocatière)

2. Politiques de gestion des documents actifs et semi-actifs des organismes publics

La très grande majorité des organismes publics (soit 84%) ayant préparé et soumis le calendrier de conservation de leurs documents, les Archives nationales ont entrepris cette année d'en mesurer l'application. On connaîtra en 1991-1992 les mesures à adopter pour que les organismes tirent tout le profit de cet outil de gestion que leur a imposé la Loi sur les archives.

De plus, les Archives nationales ont ouvert le dossier des archives informatiques. Avec la collaboration des ministères des Communications, de l'Éducation, des Transports et du Revenu, ainsi que de la CARRA, elles ont mis au point et testé un modèle de calendrier de conservation des documents informatiques. Un guide d'élaboration à l'usage des ministères et organismes est en préparation et sera disponible au cours du printemps. Les Archives abordent ainsi le dossier qui constituera sans nul doute leur plus grand défi de la décennie.

3. Politique de gestion des documents inactifs

La politique de gestion des documents inactifs, adoptée en mars 1991, complète l'appareil réglementaire encadrant la gestion des documents des organismes publics. Elle précise les conditions de conservation et d'accessibilité des documents qui, n'ayant plus d'utilité administrative, doivent être conservés pour assurer la connaissance de l'histoire de chaque organisme et par elle, celle d'une partie importante des institutions québécoises.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 03: Institutions nationales

ÉLÉMENT 01: Archives nationales du Québec

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

4. Plan directeur de l'informatique et de la bureautique

Les Archives nationales ont poursuivi la mise en oeuvre de leur plan directeur de l'informatique et de la bureautique, dans le cadre du programme ministériel.

5. Congrès international des archives de 1992

Ce congrès a été reconnu par l'UNESCO comme activité majeure de la décennie de la culture et intégré au programme du 350e anniversaire de la fondation de Montréal. Tenu tous les quatre ans, ce congrès international réunit des spécialistes de plus de cent pays. En mars 1991, des représentants des Archives nationales de la République populaire de Chine, hôte du congrès de 1996, sont venus rencontrer les organisateurs du congrès de 1992.

6. Archives judiciaires

Des tests et études préalables à l'application des recommandations du Rapport du comité interministériel sur les archives judiciaires ont été réalisés en 1990-1991.

7. Relocalisation du centre de Montréal des Archives nationales du Québec

Après étude des besoins formulés par le Ministère et des recommandations du ministère des Approvisionnements et Services quant à la relocalisation des Archives nationales du Québec à Montréal, la Société immobilière du Québec a procédé à l'évaluation de différents sites.

8. Diffusion

Les ANQ ont publié en 1990-1991:

- Le guide sommaire des archives des femmes du Québec;
- Le guide du chercheur du Centre d'archives de Montréal;
- Le guide des copies d'archives d'origine française (du Centre d'archives de Québec et de Chaudière-Appalaches);
- Le guide d'application d'un calendrier de conservation;
- La mémoire des Québécois, (guide du visiteur de l'exposition du Centre d'archives de Québec et de Chaudière-Appalaches);
- Le rapport d'activités 1989-1990 des Archives nationales du Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 03: Institutions nationales

ÉLÉMENT 01: Archives nationales du Québec

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

Elles ont participé aux colloques, congrès et expositions suivants avec leur stand d'information:

- Congrès de la Fédération des familles-souches;
- Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec;
- Congrès de l'Association des archivistes du Québec;
- Congrès de l'Association des professeurs d'histoire du Québec;
- Congrès de l'Association professionnelle des techniciens et techniciennes en documentation du Québec;
- Congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec;
- Congrès de l'Institut d'histoire d'Amérique française;
- Journée des «Vieux papiers», Société d'histoire de Québec;
- Salon international des aînés de Montréal;
- Salon régional du livre de Chicoutimi;
- Salon régional du livre de l'Estrie;
- Salon régional du livre de Val d'Or;
- Salon régional des archives de la Mauricie.

Enfin, les ANQ ont monté, seules ou en collaboration, plusieurs expositions thématiques, particulièrement au Centre d'archives de Montréal:

- Flash-back au féminin (1930-1940) (collaboration);
- La «Petite école» en Bretagne (exposition prêtée);
- Faites le plein d'archives (exposition solo);
- Le Mariage breton traditionnel (exposition prêtée);
- La recherche aux Archives nationales du Québec (exposition solo);
- Réminiscence des Cantons de l'Est (collaboration);
- Le C.N. à Pointe-St-Charles (exposition prêtée);
- Barrages sur la Rivière-des-Prairies (collaboration);
- Montréal des années 1940 (exposition solo);
- Photographies d'étudiants (collaboration);

9. Coopération avec le Canada et l'étranger

Les dirigeants des Archives nationales du Québec et des Archives provinciales de l'Ontario se sont rencontrés et sont convenus de mettre en commun les fruits de certaines expériences. C'est ainsi que deux employés des Archives nationales sont allés à Toronto étudier le fonctionnement des services aux chercheurs et l'approche ontarienne à l'égard des archives ethniques. Une visite à Québec des responsables ontariens de l'informatisation des archives, prévue pour cet hiver, a été reportée à la demande de la partie ontarienne.

Après une visite au Québec d'un groupe de cadres du Service des archives de l'Etat de New York, trois employés des Archives nationales du Québec se sont rendus à Albany étudier les rapports entre les archives de l'Etat et les administrations locales. Une

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 03: Institutions nationales

ÉLÉMENT 01: Archives nationales du Québec

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

autre mission a permis à un archiviste du Québec de participer à une séance de formation donnée par l'Etat de New York à l'intention des gestionnaires de documents des villes et autres communautés locales.

De plus, la coopération avec les Archives nationales d'Algérie s'est poursuivie selon le plan adopté l'année précédente. Six archivistes algériens ont effectué un stage au Québec, alors que deux Québécois se rendaient en Algérie.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 01 - ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|--------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 5 605,9 | 5 192,1 | 413,8 | 8,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 794,7 | 841,6 | (46,9) | -5,6% |
| Capital - Autres dépenses | 63,5 | 70,0 | (6,5) | -9,3% |
| Transfert | 812,9 | 406,4 | 406,5 | 100,0% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 7 277,0 | 6 510,1 | 766,9 | 11,8% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|-------|
| Effectifs réguliers autorisés | 134 | 135 | -1 | -0,7% |
| Effectifs totaux autorisés | 146 | 148 | -2 | -1,4% |

| Explication des variations | |
|--|--------|
| FONCTIONNEMENT - PERSONNEL | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 191,9 |
| - Correction de la masse salariale | 251,9 |
| - Réaménagements internes | (30,0) |
| | ----- |
| | 413,8 |
| FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 36,2 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (40,0) |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (44,0) |
| - Déconcentration du budget de reprographie | 33,2 |
| - Réaménagement interne au profit de la supercatégorie Transfert | (32,3) |
| | ----- |
| | (46,9) |
| | ----- |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 01 - ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

| 3. Budgets et effectifs | |
|--|-------|
| Explication des variations (suite) | |
| CAPITAL - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 3,0 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (9,5) |
| | ----- |
| | (6,5) |
| TRANSFERT | |
| - Indexation 1991-1992 | 17,5 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour une subvention au Congrès international des archives 1992 | 282,9 |
| - Réaménagement interne provenant de la supercatégorie Fonctionnement Autres dépenses | 32,3 |
| - Réaménagement provenant de la supercatégorie Transfert du PR. 02, ÉLÉ. 04 | 73,8 |
| | ----- |
| | 406,5 |
| EFFECTIFS | |
| - Réaménagement interne d'un effectif régulier au profit du PR. 01, ÉLÉ. 01 | (1,0) |
| - Réaménagement interne d'un effectif occasionnel au profit du PR. 02 ÉLÉ. 01 | (1,0) |
| | ----- |
| | (2,0) |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 03: Institutions nationales

ÉLÉMENT 01: Archives nationales du Québec

4. Prospective 1991-1992

1. Planification stratégique

Arrivées au terme de l'application de leur deuxième plan quinquennal, les ANQ établiront en 1991-1992 un nouveau plan stratégique.

2. Gestion des documents administratifs du gouvernement

Les ANQ comptent accroître, en 1991-1992, la qualité des services offerts aux ministères et organismes gouvernementaux; quatre moyens seront privilégiés:

- amélioration des services de garde des documents semi-actifs;
- concertation des efforts consentis par les ministères, en mettant sur pied un comité interministériel;
- aide à l'application des calendriers de conservation des documents;
- analyse des listes de documents inactifs.

3. Soutien au secteur public décentralisé

Les ANQ compléteront l'analyse des calendriers de conservation et procéderont à l'analyse des listes de documents inactifs qui leur seront soumises. De plus, sur demande, elles guideront les organismes dans l'application de leur calendrier de conservation et l'organisation de leurs archives historiques.

4. Archives privées

L'année 1991-1992 verra l'agrément de six ou sept services d'archives privées et la concertation, dans les 16 régions administratives, des interventions de tous les organismes actifs en ce domaine.

5. Archives judiciaires

Les ANQ amorceront la mise en oeuvre du Rapport du Comité interministériel sur les archives judiciaires (1989).

6. Diffusion

Les ANQ publieront, entre avril 1991 et août 1992, plusieurs guides et autres instruments de recherche, en prévision du Congrès international des archives. Leur plan comprend la publication de:

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 03: Institutions nationales

ÉLÉMENT 01: Archives nationales du Québec

4. Prospective 1991-1992

- un volume comprenant les normes archivistiques appliquées aux ANQ;
- le guide des archives privées de chacun des 9 centres;
- le guide des archives gouvernementales du centre de Québec.

Elles rééditeront quelques ouvrages épuisés encore recherchés et produiront du matériel promotionnel (affiche, dépliants) pour le congrès international.

De plus, elles tiendront, pendant le congrès, un kiosque présentant leur mandat, leur philosophie et leurs principales réalisations.

7. Plan directeur de l'informatique et de la bureautique

L'année 1991-1992 sera celle de la fin du développement des systèmes informatiques et de l'implantation de deux de ces trois systèmes: ceux développés pour la gestion des documents semi-actifs et des calendriers de conservation. Il restera, à compter d'avril 1992, à implanter le système de gestion des documents inactifs; cette opération s'étendra sur plusieurs années.

8. Coopération

Les ANQ poursuivront leurs échanges d'information avec les Archives provinciales de l'Ontario. Un plan de travail sera défini au cours du printemps, dans le cadre de la coopération entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère de la Culture et des Communications de l'Ontario.

De plus, la coopération avec les Archives de l'État de New York se poursuivra. Deux questions seront à l'étude: l'informatique dans les archives et les relations avec les organismes publics en vue de l'application des calendriers de conservation.

Enfin, les ANQ recevront six stagiaires algériens qui viendront parfaire leurs connaissances dans différents aspects de l'archivistique; les ANQ enverront pour leur part deux missions en Algérie; l'une portera sur l'application des calendriers de conservation et l'autre sur le traitement des cartes et plans.

9. Congrès international des archives, Montréal, septembre 1992

1991-1992 sera la dernière année complète avant la tenue du congrès.

ÉLÉMENT 02

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - Institutions nationales

ÉLÉMENT : 02 - Centre de conservation du Québec

1. Description de la mission (mandat)

CHAMPS D'ACTION

Le Centre de conservation du Québec (C.C.Q.) est une institution orientée vers la conservation préventive et la restauration de biens culturels meubles.

Le C.C.Q. est une institution de service qui intervient sur des biens culturels conservés et mis en valeur par ses clients.

Toutes les institutions et les individus qui possèdent des biens culturels meubles peuvent avoir recours aux services du C.C.Q. Cependant, la plupart des services offerts sont réservés aux gestionnaires des collections d'État du Québec, aux musées privés accrédités et aux propriétaires de biens classés.

MANDAT

Restauration

La restauration ou le traitement occupe la majorité des ressources du C.C.Q. qui est le seul outil d'intervention du ministère des Affaires culturelles en cette matière pour l'ensemble du Québec.

A partir d'une approche scientifique reconnue, le C.C.Q. propose des solutions réalistes qui tiennent compte des besoins du client et de la problématique d'intervention du ministère des Affaires culturelles.

Le C.C.Q. y consacre 75% de ses ressources.

Information/sensibilisation

L'information/sensibilisation constitue un moyen privilégié par lequel le C.C.Q. peut intervenir auprès de ses interlocuteurs, particulièrement en matière de conservation préventive. Les interventions collectives assurent un impact maximum à un investissement restreint de ressources.

Expertise

L'expertise consiste surtout en des interventions d'aide conseil en matière de restauration, d'élaboration de devis pour la restauration ou l'aménagement de locaux spécialisés et d'avis techniques.

Formation

Le C.C.Q. réalise ce mandat en accueillant des stagiaires possédant déjà une formation académique adéquate. Cette participation à l'amélioration de la qualité professionnelle des restaurateurs est subordonnée aux besoins des clients et à l'efficacité des opérations du C.C.Q.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - Institutions nationales

ÉLÉMENT : 02 - Centre de conservation du Québec

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

En l'absence du bilan des activités du 2e semestre (octobre 90-avril 91), les données qui suivent constituent une extrapolation faite à partir du rapport du 1er semestre.

L'année 1990-1991 aura été marquée par la reprise graduelle des opérations suite à la relocalisation du C.C.Q. et l'acquisition de la plupart des équipements scientifiques financés par une subvention de 258,9 \$ reçue du ministère fédéral des Communications.

Au cours de 1990-1991, le C.C.Q. aura restauré plus de 300 objets et oeuvres d'art, nécessitant plus de 17,000 heures de services. Environ 30% de cette production a été payée par les clients, entre autres le Musée du Québec et les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Un guide sur la conservation des biens archéologiques a été rédigé et devrait être publié en 1991-1992.

La majeure partie des services offerts gratuitement par le C.C.Q. a été fournie par les employés permanents; nous avons toutefois dû recourir à des employés occasionnels pour une somme de 78,6 \$.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 02 - CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|--------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 959,2 | 806,2 | 153,0 | 19,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 184,4 | 97,7 | 86,7 | 88,7% |
| Capital - Autres dépenses | 79,0 | 198,9 | (119,9) | -60,3% |
| Transfert | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 1 222,6 | 1 102,8 | 119,8 | 10,9% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|-------|
| | | | Nombre | % |
| Effectifs réguliers autorisés | 23 | 20 | 3 | 15,0% |
| Effectifs totaux autorisés | 25 | 21 | 4 | 19,0% |

| Explication des variations | |
|--|-------|
| FONCTIONNEMENT - PERSONNEL | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 33,8 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour consolidation des ressources (soit l'équivalent de 3 postes) | 96,2 |
| - Correction de la masse salariale | 24,5 |
| - Réaménagements internes | (1,5) |
| | ----- |
| | 153,0 |
| FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 4,2 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour consolidation des ressources | 70,0 |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (8,5) |
| - Réaménagement interne provenant de la supercatégorie Capital | 17,3 |
| - Déconcentration du budget de reprographie | 3,7 |
| | ----- |
| | 86,7 |
| | ----- |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 02 - CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

| 3. Budgets et effectifs | |
|--|---------|
| Explication des variations (suite) | |
| CAPITAL - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 1,7 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour consolidation des ressources | 60,0 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (5,4) |
| - Réaménagement interne au profit de la supercatégorie Fonctionnement - Autres dépenses | (17,3) |
| - Crédits non-récurrents correspondant à une subvention fédérale pour 1990-1991 | (158,9) |
| | ----- |
| | (119,9) |
| EFFECTIFS | |
| - Ajout, par le S.C.T., de trois effectifs réguliers pour consolidation des ressources | 3,0 |
| - Transfert d'un effectif occasionnel provenant du PR. 01, ÉLÉ. 01 | 1,0 |
| | ----- |
| | 4,0 |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - Institutions nationales
ÉLÉMENT : 02 - Centre de conservation du Québec

4. Prospective 1991-1992

1991-1992 constituera une année de transition importante pour le Centre de conservation du Québec.

La SIQ complétera l'aménagement des nouveaux locaux du C.C.Q.; ce qui permettra au C.C.Q. d'améliorer sensiblement ses espaces et ses équipements et de mieux desservir ses clientèles avec le recrutement prévu de 3 nouveaux employés.

D'autre part, une réflexion très importante menée depuis plusieurs mois, en collaboration avec ses partenaires publics et privés, sur le mandat, les ressources et le statut du C.C.Q. sera complétée. La mise en oeuvre des décisions qui en découleront devrait permettre au C.C.Q. de mieux répondre aux besoins d'une clientèle en plein développement.

Au plan des opérations, le C.C.Q. sera associé à d'importants travaux de restauration liés à la réouverture du Musée du Québec et à l'inauguration du nouvel édifice du Musée d'art contemporain.

ÉLÉMENT 03

PROGRAMME : 03 INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 03 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

1. Description de la mission (mandat)

Créé par une loi de la Législature du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec comprend neuf établissements, dont sept conservatoires de musique à Chicoutimi, Hull, Montréal, Québec, Rimouski, Trois-Rivières et Val-d'Or, et deux d'art dramatique, à Montréal et à Québec.

La loi de 1942 confiait au Conservatoire le mandat d'assurer la coordination de l'enseignement de la musique et de l'art dramatique au Québec, sans toutefois porter atteinte au développement et à l'autonomie des institutions existantes, et d'aider à la formation professionnelle de compositeurs, de chanteurs, d'instrumentistes et d'acteurs.

L'enseignement musical au Conservatoire comprend:

- la formation musicale professionnelle proprement dite, établie sur quatre cycles d'études, avec spécialisation en interprétation instrumentale (claviers, cordes, vents, percussions et musique de chambre), en interprétation vocale (chant et opéra) ainsi qu'en composition et en écriture musicale;
- la participation aux activités pédagogiques reliées à l'enseignement, qui favorisent le rayonnement de chaque conservatoire dans son milieu socio-culturel, de même que l'animation culturelle sous forme d'auditions, de concerts, de cliniques ou ateliers dans les écoles primaires et secondaires.

L'enseignement de l'art dramatique comprend la formation professionnelle, de niveau post-collégial et établie sur un cycle d'études de trois années, préparant aux métiers de comédien et de scénographe.

La planification et la coordination de la gestion des conservatoires se fait à la Direction générale des conservatoires. Cette direction comporte une direction de l'enseignement, chargée des aspects ayant trait aux programmes d'études, à la gestion pédagogique et au registrariat, et une Direction de l'administration, de laquelle relève la gestion matérielle et financière de l'institution.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 03 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

Conservatoires de musique

Quelque 1012 élèves se sont inscrits dans le réseau des conservatoires de musique pour l'année scolaire 1990-1991. De ce nombre, 61 élèves se préparent à passer le concours de sortie de fin d'année dans une ou plusieurs matières. Le corps enseignant est constitué de 96 professeurs réguliers et de 104 professeurs occasionnels.

Comme par les années passées, les élèves et les professeurs des différents établissements du réseau ont présenté environ 200 concerts au cours de l'année scolaire. Lors de la journée internationale de la musique, le public intéressé a pu visiter les locaux des conservatoires et y entendre des concerts et des conférences préparés pour la circonstance. Pour la cinquième année, un orchestre formé d'élèves de tout le réseau a entrepris une tournée dans plusieurs régions du Québec grâce à la participation et à l'implication des entreprises Bell.

Les travaux portant sur l'élaboration des programmes d'études en musique effectués par le Comité d'études musicales prévu à la Loi sur le Conservatoire se sont poursuivis. Les professeurs se sont réunis, comme l'année précédente, pendant l'année scolaire pour travailler à l'élaboration du contenu des cours et faire des recommandations relatives au profil d'études entourant chaque spécialité. Les travaux portant sur les enseignements instrumentaux ont été complétés et ceux portant sur les enseignements théoriques se sont poursuivis. L'implantation des nouveaux programmes devraient avoir lieu comme prévu à compter de l'automne 1992.

La mission du Conservatoire de musique

En mai 1989, la ministre des Affaires culturelles avait annoncé officiellement la mission renouvelée du Conservatoire de musique, mission qui a pour buts, notamment, d'assurer l'accès à une formation musicale de qualité à tous les niveaux et la complémentarité des partenaires du milieu dans un effort constant d'utilisation optimale des ressources collectives. Les trois volets que comporte cette mission sont:

- assurer une formation de qualité en musique;
- susciter et soutenir dans le milieu une formation musicale initiale et de culture personnelle de bonne qualité et largement accessible;
- susciter et soutenir dans le milieu le développement d'organismes essentiels à la vie musicale.

Le Conservatoire a entrepris de se doter d'un plan d'action en vue d'actualiser cette nouvelle mission, plan qui comporte deux volets:

- une politique ministérielle sur la formation musicale; des discussions sont en cours avec le ministère de l'Éducation.

PROGRAMME : 03 INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 03 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991 (suite)

- la préparation pour les conservatoires d'une politique de soutien à la formation qui devrait être implantée à compter de l'automne de 1991.

Réorganisation administrative du Conservatoire de musique

Dans le cadre de la réorganisation administrative du Conservatoire, de nouvelles politiques élaborées et adoptées au cours de l'année 1989-1990 ont été graduellement implantées. Ces politiques concernent:

- a) l'établissement d'un plan d'effectif enseignant pour la musique, auquel se greffent des politiques de développement et d'évaluation des ressources enseignantes et de gestion de la disponibilité des professeurs;
- b) le parachèvement d'une étude organisationnelle portant notamment sur les tâches du personnel de soutien;
- c) l'opérationnalisation définitive du système informatisé de gestion pédagogique MUSARD, qui permettra l'intégration et l'implantation des nouveaux programmes d'études;
- d) l'élaboration d'un plan directeur informatique.

Art dramatique

Pour l'année 1990-1991, 72 élèves se sont inscrits dans les deux conservatoires d'art dramatique de Montréal et de Québec. L'enseignement leur a été dispensé par 30 professeurs, dont 11 permanents.

Chaque établissement présente annuellement quatre ou cinq pièces de théâtre et récitals de poésie faisant place aussi bien à la création québécoise qu'aux oeuvres de répertoire. La journée mondiale du théâtre y est soulignée officiellement par des visites, rencontres, expositions et lectures appropriées offertes au public intéressé.

Le statut des Conservatoires de musique et d'art dramatique

Le ministère des Affaires culturelles a poursuivi l'implantation de la nouvelle mission des conservatoires. De plus, le Ministère a entrepris des travaux reliés à la mise à jour de la Loi sur les conservatoires.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 03 - CONSERVATOIRES DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|-------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 12 160,5 | 11 146,3 | 1 014,2 | 9,1% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 2 112,2 | 2 169,8 | (57,6) | -2,7% |
| Capital - Autres dépenses | 90,6 | 100,0 | (9,4) | -9,4% |
| Transfert | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 14 363,3 | 13 416,1 | 947,2 | 7,1% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Effectifs | |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|------|
| | | | Nombre | % |
| Effectifs réguliers autorisés | 185 | 185 | 0 | 0,0% |
| Effectifs totaux autorisés | 254 | 250 | 4 | 1,6% |

| Explication des variations | |
|--|---------|
| FONCTIONNEMENT - PERSONNEL | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 457,1 |
| - Correction de la masse salariale | 504,0 |
| - Réaménagements internes | 53,1 |
| | ----- |
| | 1 014,2 |
| FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 93,3 |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (113,0) |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération avancée des économies générées par la TPS | (58,0) |
| - Déconcentration du budget de reprographie | 20,1 |
| | ----- |
| | (57,6) |
| | ----- |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 03 - CONSERVATOIRES DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

| 3. Budgets et effectifs | |
|--|--------|
| Explication des variations (suite) | |
| CAPITAL - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 4,3 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (13,7) |
| | ----- |
| | (9,4) |
| EFFECTIFS | |
| - Transfert d'effectifs occasionnels provenant du PR. 01, ÉLÉ. 01 | 4,0 |
| | ----- |

PROGRAMME : 03 INSTITUTIONS NATIONALES
ÉLÉMENT : 03 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

4. Prospective 1991-1992

Si le projet de Loi sur les conservatoires remplaçant la loi actuelle devait être adopté par l'Assemblée nationale au printemps 1991, l'année 1991-1992 sera une année de transition au cours de laquelle sera implanté le nouveau cadre organisationnel de cette institution.

Le programme de travail du Conservatoire pour 1991-1992 compte les dossiers suivants:

Aide à la formation musicale

Implantation à compter de septembre 1991 de la nouvelle politique d'aide à la formation musicale visant à apporter aux agents de formation le soutien requis.

Programmes d'études

Préparation de la première phase d'implantation des nouveaux programmes d'études qui doit avoir lieu à l'automne 1992. Cette phase concerne les instrumentaux.

PROGRAMME 04

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT :

1. Description de la mission (mandat)

Ce programme vise à soutenir et à développer des organismes-conseil et des Sociétés d'État dont le rôle est de fournir des expertises en matière de patrimoine, de conserver et de mettre en valeur l'art québécois, de promouvoir et d'aider la création et la diffusion des oeuvres cinématographiques québécoises et de mettre à la disposition d'artistes et de promoteurs de spectacles des équipements majeurs de diffusion de spectacles, d'aider au développement des industries de la culture et des communications, de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois.

Les organismes et sociétés visés ont été créés par des lois et sont présentés de la façon suivante:

- Élément 01: Commission des biens culturels
- Élément 02: Bibliothèque nationale du Québec
- Élément 03: Cinéma:
 - Régie du cinéma
 - SOGIC
 - Institut québécois du cinéma
- Élément 04: Musées d'État:
 - Musée du Québec
 - Musée d'Art contemporain
 - Musée de la Civilisation
- Élément 05: Société de la Place des Arts de Montréal
- Élément 06: Société du Grand Théâtre de Québec
- Élément 07: Société générale des industries culturelles
- Élément 08: Commission de reconnaissance des associations d'artistes

A noter que l'élément 09 concerne le volet "Service de dette" pour l'ensemble des organismes et Sociétés d'État.

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT :

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

L'année 1990-1991 marque la poursuite de la consolidation de ce secteur d'intervention qui accapare une partie importante des crédits consentis au ministère des Affaires culturelles. Celui-ci regroupe les budgets des organismes gouvernementaux dans un même programme budgétaire et confie à la Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux un mandat de liaison entre ces organismes et l'appareil gouvernemental dans le respect de l'autonomie que définit chacune des différentes lois constitutives.

Le budget de fonctionnement de cette direction est imputé au programme 01 (centre de gestion: 1140).

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|-------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 2 320,4 | 2 164,1 | 156,3 | 7,2% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 931,6 | 935,4 | (3,8) | -0,4% |
| Capital - Autres dépenses | 68,9 | 84,7 | (15,8) | -18,7% |
| Transfert | 82 109,8 | 74 798,6 | 7 311,2 | 9,8% |
| Crédits permanents | 6 067,6 | 10 315,1 | (4 247,5) | -41,2% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | --- |
| T O T A L | 91 498,3 | 88 297,9 | 3 200,4 | 3,6% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|------|
| Effectifs réguliers autorisés | 53 | 53 | 0 | 0,0% |
| Effectifs totaux autorisés | 56 | 56 | 0 | 0,0% |

| Explication des variations | |
|--|--------|
| FONCTIONNEMENT - PERSONNEL | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 74,3 |
| - Correction de la masse salariale | 82,0 |
| | ----- |
| | 156,3 |
| FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 40,3 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (13,7) |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (50,0) |
| - Réaménagement interne provenant de la supercatégorie Capital | 18,3 |
| - Déconcentration du budget de reprographie | 1,3 |
| | ----- |
| | (3,8) |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

| 3. Budgets et effectifs | |
|--|-----------|
| Explication des variations (suite) | |
| CAPITAL - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 3,6 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (1,1) |
| - Réaménagement interne au profit de la supercatégorie Fonctionnement - Autres dépenses | (18,3) |
| | ----- |
| | (15,8) |
| TRANSFERT | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 1 718,5 |
| - Réduction de la contribution de l'employeur RRF-RREGOP | (211,0) |
| - Retrait pour l'amortissement des expositions permanentes du Musée de la civilisation | (46,3) |
| - Retrait pour les revenus de stationnement - Place des arts de Montréal | (83,1) |
| - Réaménagements internes | (1 546,0) |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (4 789,8) |
| - Ajustements : | 7 185,2 |
| . Loyers de la S.I.Q. (B.N.Q.) | 417,0 |
| . Constitution du Fonds de soutien de variétés et magasins | 2 000,0 |
| . Subvention de fonctionnement suite à l'agrandissement du Musée du Québec | 3 048,7 |
| . Subvention de fonctionnement suite à la relocalisation et à l'agrandissement du Musée d'art contemporain | 1 543,7 |
| . Paiement des taxes suite au transfert de propriété de l'édifice (Grand théâtre de Québec) | 175,8 |
| - Ajustements techniques : | 836,2 |
| . Service de dette - Place des arts de Montréal (crédits permanents) | (2 519,5) |
| . Service de dette - Autres sociétés d'État | 3 355,7 |
| | ----- |
| | 3 063,7 |
| | ----- |

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIETES D'ETAT ET ORGANIMSES-CONSEIL

ÉLÉMENT :

4. Prospective 1991-1992

Quelques développements propres à chaque organisme sont identifiés à l'élément qui les concerne.

ÉLÉMENT 01

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 01 - COMMISSION DES BIENS CULTURELS

1. Description de la mission (mandat)

Créée par la Loi sur les biens culturels en 1972 et succédant à l'ancienne Commission des monuments historiques dont l'origine remonte à 1922, la Commission des biens culturels est un organisme-conseil auprès de la ministre des Affaires culturelles. Son mandat s'articule autour de trois rôles principaux:

"... La Commission doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui réfère.

Elle est un AVISEUR auprès de la ministre sur les questions précises prévues par la loi: ses avis s'inspirent d'une vision large qui tient compte de l'environnement économique, social et culturel.

... Elle peut aussi faire au ministre des recommandations sur toute question relative à la conservation des biens culturels visés dans la loi et à la gestion des archives publiques et des archives privées.

Elle est un CONSEILLER sur toute autre question au sujet de laquelle les commissaires jugent à propos de lui transmettre des recommandations. A ce titre, elle est un partenaire privilégié de la Ministre et du Ministère.

... Elle peut recevoir et entendre des requêtes et suggestions des individus et des groupes sur toute question visée par la Loi."

Elle est un AUDITEUR attentif: elle reçoit des informations, consulte, entend des individus et groupes... Elle établit ainsi dans le secteur qui est le sien le contact qui soit le plus direct possible entre le Gouvernement et la population.

(article 7.6 de la Loi sur les biens culturels, chapitre B-4)

Composée de douze membres, dont un président et un vice-président à plein temps, la Commission se réunit en séance plénière au moins une fois par mois pour étudier les dossiers préparés par les services compétents du Ministère et pour formuler ses recommandations à la ministre.

Dans l'exercice de ses diverses fonctions, la Commission peut former des comités pour l'étude de questions de son ressort. Elle confie des mandats d'étude à cinq comités: comité d'audition, comité des avis, comité de conservation des biens mobiliers, comités de dation et comité des archives.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 01 - COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

Dans l'exercice de ses fonctions d'aviseur, de conseiller et d'auditeur, la Commission étudie annuellement environ six cents demandes d'avis.

Répondre aux demandes d'avis de la ministre des Affaires culturelles est la mission première de la Commission. Cette activité d'étude, d'analyse et de recommandation occupe au-delà des trois-quarts du temps des membres de l'organisation.

Quant aux travaux ad hoc, elle a lancé en juin dernier le tome premier des Chemins de la mémoire, ouvrage scientifique traitant des monuments et sites protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels. Ce livre de qualité est édité par Les Publications du Québec. Le manuscrit du second tome est complété et déposé à l'éditeur.

Au niveau de son fonctionnement, la Commission s'est dotée de nouveaux outils de gestion lui permettant d'améliorer sa performance; par exemple, l'instauration d'un système de compilation de données dont le but est de cumuler des informations sur le suivi de nos recommandations. De plus, la Commission a adopté un devis de fonctionnement pour le comité des avis et celui des archives.

Concernant le dossier de la gestion documentaire, la Commission a procédé à l'analyse de la situation, établi un diagnostic et produit un plan d'organisation. La mise en oeuvre du plan d'organisation sera réalisée à la prochaine année budgétaire.

Finalement, l'exécutif de la Commission a procédé à une série de consultations informelles auprès de la direction d'une dizaine d'organismes impliqués dans la protection et la mise en valeur de notre héritage culturel. Cet exercice d'écoute active permet à la Commission de garder contact avec ceux qui produisent le patrimoine et qui sont les partenaires naturels du ministère des Affaires culturelles.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 01 - COMMISSION DES BIENS CULTURELS

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|-------------|-------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 266,9 | 244,4 | 22,5 | 9,2% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 119,1 | 122,2 | (3,1) | -2,5% |
| Capital - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Transfert | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 386,0 | 366,6 | 19,4 | 5,3% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|------|
| Effectifs réguliers autorisés | 5 | 5 | 0 | 0,0% |
| Effectifs totaux autorisés | 6 | 6 | 0 | 0,0% |

| Explication des variations | |
|--|-------|
| FONCTIONNEMENT - PERSONNEL | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 7,1 |
| - Correction de la masse salariale | 15,4 |
| | ----- |
| | 22,5 |
| FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 5,3 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (3,2) |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (6,5) |
| - Déconcentration du budget de reprographie | 1,3 |
| | ----- |
| | (3,1) |
| | ----- |

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 01 - COMMISSION DES BIENS CULTURELS

4. Prospective 1991-1992

Poursuivant l'esprit qui l'anime depuis 1922, la Commission entrevoit pour l'année qui s'en vient la réalisation de quelques activités spécifiques:

- 1- se doter d'un plan de communication;
- 2- implanter un nouveau système de gestion documentaire;
- 3- participer aux congrès annuels, colloques et conférences présentés par les divers organismes du patrimoine;
- 4- écrire l'histoire de la Commission des biens culturels qui va fêter en 1992 son 70^e anniversaire; peu d'organismes publics au Québec possèdent tant d'ancienneté et une "histoire de vie" aussi durable.

ÉLÉMENT 02

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 02 - BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

1. Description de la mission (mandat)

La Bibliothèque nationale du Québec a pour fonctions de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel. Elle a également pour fonctions de rassembler, de conserver et de diffuser les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 02 - BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

La Bibliothèque nationale du Québec, à sa deuxième année à titre de société d'État, a procédé à une révision de ses politiques et adopté un projet d'organigramme.

Une consultation des milieux concernés en vue de l'élargissement du dépôt légal a mené à l'élaboration d'un nouveau règlement. De plus, afin de regrouper ses collections et services, elle a mis au point un projet de construction.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 02 - BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|-------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Capital - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Transfert | 9 393,4 | 9 138,1 | 255,3 | 2,8% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 9 393,4 | 9 138,1 | 255,3 | 2,8% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|---|
| Effectifs réguliers autorisés | | | | |
| Effectifs totaux autorisés | | | | |

| Explication des variations | |
|--|---------|
| TRANSFERT | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 296,8 |
| - Réduction de la contribution de l'employeur RRF-RREGOP | (211,0) |
| - Ajustement aux loyers de la S.I.Q. | 417,0 |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (247,5) |
| | ----- |
| | 255,3 |

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 02 - BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

4. Prospective 1991-1992

La Bibliothèque nationale du Québec poursuivra les actions entreprises en 1990-1991 concernant le dépôt des documents publiés et le regroupement de ses collections et services.

Elle entend déposer pour approbation son plan d'effectifs et son nouvel organigramme ainsi qu'implanter son nouveau système intégré de gestion documentaire informatisé.

ÉLÉMENT 03

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 03 - CINÉMA

1. Description de la mission (mandat)

Cet élément de programme concerne les activités découlant de la Loi sur le cinéma

La Loi sur le cinéma a été sanctionnée le 23 juin 1983. Les objectifs poursuivis par cette loi sont de favoriser le développement du cinéma au Québec et en assurer le contrôle et la surveillance. Trois organismes assument différents mandats.

La Société générale des industries culturelles (SOGIC) est une compagnie à fonds social dont les actions sont détenues par le ministre des Finances. Le mandat de la SOGIC comprend quatre volets principaux:

- le financement des entreprises de la culture et des communications;
- la mise en valeur du patrimoine immobilier québécois;
- le soutien des activités des entreprises sur les marchés extérieurs;
- l'aide au cinéma québécois.

Dans le domaine du cinéma et de la télévision, la SOGIC a pour mandat de favoriser l'essor du cinéma québécois. Par le biais d'investissements ou de subventions, elle procure une aide financière aux films émanant du secteur privé et destinés aux salles de cinéma ou à la télévision, qu'il s'agisse de longs, de moyens et de courts métrages, de films de fiction ou de documentaires. Les programmes d'aide touchent le développement de projets, la production, la diffusion, la promotion et les projets spéciaux.

L'Institut québécois du cinéma a la responsabilité de conseiller la ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma. Dans le cadre de cette politique, l'Institut conseille l'État sur les Orientations en matière de cinéma, le Plan d'aide financière et les Programmes proposés par la SOGIC et les projets de règlements du gouvernement ou de la Régie du cinéma. L'Institut doit également tenir une audience publique, au moins une fois au cours de périodes successives de deux années, sur l'une ou l'autre des matières prévues au chapitre "contrôle et surveillance du cinéma" de la Loi sur le cinéma. En outre, l'Institut effectue des recherches et des études dans le domaine du cinéma.

La Régie du cinéma est un organisme administratif institué en vertu de l'article 123 de la loi afin, notamment, de classer les films présentés en public dans la mesure où le contenu de ceux-ci ne porte pas atteinte à l'ordre public ou aux bonnes moeurs, et de régir l'ensemble des activités de distribution et d'exploitation cinématographique en émettant divers permis.

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 03 - CINÉMA

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

En 1990-1991, la ministre des Affaires culturelles a poursuivi la réflexion en profondeur en ce qui concerne la politique et la Loi sur le cinéma. Cette démarche a conduit à l'élaboration d'un projet de loi. Le projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale le 21 mars 1991. Les modifications proposées à la Loi sur le cinéma visent principalement :

- à accroître le nombre de films et de copies de films visés en français;
- à raccourcir les délais de présentation des versions françaises;
- à encourager l'industrie du doublage
- à établir, en matière de classement, de nouvelles catégories de films et à étendre l'application du système de classement au commerce au détail de matériel vidéo;
- à garder une ouverture du Québec sur les films de toute origine.

Par ailleurs, le 19 décembre 1990, le ministre des Finances a annoncé des mesures fiscales visant à favoriser la production cinématographique et télévisuelle québécoise. Le régime actuel a été remplacé par un nouveau programme comportant quatre volets:

- création d'un crédit d'impôt à l'égard des coûts de main-d'œuvre admissibles;
- élargissement des SPEQ aux entreprises de productions audiovisuelles;
- mise en place d'un programme de financement du crédit d'impôt remboursable;
- création d'un programme d'aide aux magazines et variétés.

Les principales activités de l'Institut québécois du cinéma en 1990-1991 ont été:

- collaboration étroite avec le M.A.C. à la révision de la Loi sur le cinéma;
- publication de deux rapports d'audience publique sur le classement des films et les permis d'exploitation de lieux de présentation de films en public;

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 03 - CINÉMA

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991 (suite)

- rapport d'évaluation des audiences publiques;
- avis sur les Plan d'aide et Programmes 1990-1991 de la SOGIC et sur les Orientations 1991-1992;
- soutien à la création de l'INIS;
- collaboration à l'organisation d'ateliers-conférences sur la mise en marché des productions cinématographiques et télévisuelles;
- coopération francophone: participation à la préparation et présence à la Conférence des ministres de la Culture des pays francophones; collaboration à la tenue des Journées du partenariat du cinéma africain;
- avis à la ministre: taxation et cinéma; fiscalité et Règlement de reconnaissance d'un film comme film québécois;
- rapport de recherche sur l'archivage des documents audiovisuels québécois;
- préparation et mise en route des recherches suivantes:
 - . la production indépendante au Québec;
 - . la réception des films québécois en France;
 - . l'éducation cinématographique au Québec.

L'exécution par la Régie du cinéma du mandat que lui confie la Loi sur le cinéma a produit les résultats suivants:

- 1 300 films visés;
- 13 500 permis délivrés;
- 2 200 000 étiquettes émises;
- 10 000 inspections et enquêtes effectuées dans les commerces au détail de matériel vidéo;
- 500 inspections et enquêtes dans les lieux de présentation de films en public.

La SOGIC a poursuivi l'application de ses programmes d'aide au secteur du cinéma, de même que son programme d'aide aux jeunes créateurs du cinéma et de la télévision.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 03 - CINÉMA

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|--------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 2 053,5 | 1 919,7 | 133,8 | 7,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 812,5 | 813,2 | (0,7) | -0,1% |
| Capital - Autres dépenses | 68,9 | 84,7 | (15,8) | 0,0% |
| Transfert | 13 039,5 | 11 484,1 | 1 555,4 | 0,0% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 15 974,4 | 14 301,7 | 1 672,7 | 11,7% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|------|
| Effectifs réguliers autorisés | 48 | 48 | 0 | 0,0% |
| Effectifs totaux autorisés | 50 | 50 | 0 | 0,0% |

| Explication des variations | |
|--|--------|
| FONCTIONNEMENT - PERSONNEL | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 67,2 |
| - Correction de la masse salariale | 66,6 |
| | ----- |
| | 133,8 |
| FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 35,0 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (10,5) |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (43,5) |
| - Réaménagement interne provenant de la supercatégorie Capital | 18,3 |
| | ----- |
| | (0,7) |
| | ----- |

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 03 - CINÉMA

| | |
|--|---------|
| 3. Budgets et effectifs | |
| Explication des variations (suite) | |
| CAPITAL - AUTRES DÉPENSES | |
| - Indexation 1991-1992 | 3,6 |
| - Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la TPS | (1,1) |
| - Réaménagement interne au profit de la supercatégorie Fonctionnement - Autres dépenses | (18,3) |
| | ----- |
| | (15,8) |
| TRANSFERT | |
| - Indexation 1991-1992 | 493,8 |
| - Ajout, par le S.C.T., pour la constitution du Fonds de soutien de variétés et magazines | 2 000,0 |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire, SOGIC (898,4 \$) et I.Q.C. (40,0 \$) | (938,4) |
| | ----- |
| | 1 555,4 |

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIETES D'ETAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 03 - CINEMA

4. Prospective 1991-1992

- L'adoption du projet de loi modifiant la Loi sur le cinéma, précédée d'une commission parlementaire au printemps 1991;
- poursuite de l'application par la SOGIC des nouveaux programmes de financement des crédits d'impôts et d'aide à la production télévisuelle des émissions de variétés et de magazines issues de la réforme fiscale de décembre 1990;
- l'Institut québécois du cinéma poursuivra ses travaux sur:
 - . la production indépendante au Québec;
 - . la réception des films québécois en France;
 - . l'éducation cinématographique au Québec;

Il organisera des audiences publiques sur une matière (à déterminer) du chapitre III "contrôle et surveillance" de la loi.

De plus, il effectuera le monitoring sur la situation du français à l'écran et soumettra un avis à la ministre des Affaires culturelles.

ÉLÉMENT 04

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 04 - MUSÉES D'ÉTAT

1. Description de la mission (mandat)

Cet élément de programme regroupe les activités relatives à la Loi sur les musées nationaux en vertu de laquelle sont institués en sociétés d'État le Musée du Québec, le Musée d'Art contemporain de Montréal et le Musée de la Civilisation.

Le Musée du Québec a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes et d'assurer une présence de l'art international.

Le Musée d'Art contemporain a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la Civilisation a pour mission de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies; d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation; d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques.

PROGRAMME : 04 - SOCIETES D'ETAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 04 - MUSEES D'ETAT

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

Musée du Québec

Les travaux de construction et d'agrandissement du Musée se sont terminés en septembre 1990. Le Musée a fermé ses portes en août pour permettre de finaliser les travaux d'aménagement intérieur et la pose des équipements.

Toutes les énergies du Musée ont été consacrées à la préparation de l'ouverture du "nouveau" Musée du Québec.

Musée d'Art contemporain de Montréal

Les activités régulières du Musée se sont poursuivies à la Cité du Havre par la présentation de plusieurs expositions ("L'art d'installation", "L'art conceptuel: une perspective"...).

Parallèlement, le chantier de construction au centre-ville s'est animé et la structure de l'immeuble est presqu'entièrement complétée.

Musée de la Civilisation

Le succès du Musée s'est maintenu durant la seconde année complète et le nombre de visiteurs s'élève à 780 000. Soulignons particulièrement le succès de certaines expositions internationales: "Turquie, splendeurs des civilisations anatoliennes", "Tunisie, terre de rencontre".

Il a contribué avec un succès égal à développer et réaliser de nombreuses activités éducatives et culturelles. Il a aussi multiplié les occasions de créer des liens avec plusieurs partenaires de la région de Québec par le biais de commandites et sa participation à de nombreux événements.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 04 - MUSÉES D'ÉTAT

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|--------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Capital - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Transfert | 35 765,3 | 30 777,0 | 4 988,3 | 16,2% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 35 765,3 | 30 777,0 | 4 988,3 | 16,2% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|---|
| Effectifs réguliers autorisés | | | | |
| Effectifs totaux autorisés | | | | |

| Explication des variations | |
|---|----------------|
| TRANSFERT | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 442,2 |
| - Retrait pour l'amortissement des expositions permanentes du Musée de la civilisation | (46,3) |
| - Ajustement de la subvention de fonctionnement suite à l'agrandissement du Musée du Québec | 3 048,7 |
| - Ajustement de la subvention de fonctionnement suite à la relocalisation et à l'agrandissement du Musée d'art contemporain | 1 543,7 |
| | ----- |
| | <u>4 988,3</u> |

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIETES D'ETAT ET ORGANISMES-CONSEIL
ÉLÉMENT : 04 - MUSEES D'ETAT

4. Prospective 1991-1992

Musée du Québec

Le Musée du Québec recueillera en 1991-1992 le fruit du travail des dernières années et prendra le devant de la scène lors des événements entourant sa réouverture en mai 1991. Le Musée souhaite profiter au maximum de retombées médiatiques de ces événements pour se positionner à l'intérieur du réseau muséologique comme le chef de file de l'art québécois.

Il sera en mesure, avec un nombre accru de salles d'exposition, de mettre en valeur sa collection (16 000 oeuvres).

Musée d'Art contemporain de Montréal

Le Musée prendra livraison en 1991-1992 de son nouvel édifice au centre-ville et procédera aussi aux aménagements intérieurs. Cette prise en charge de l'immeuble nécessitera le déménagement des effectifs et des collections et la fermeture au public de l'immeuble de la Cité du Havre.

L'ouverture du Musée au centre-ville est prévue pour le printemps 1992.

Musée de la Civilisation

Le Musée de la Civilisation poursuivra ses activités de mise en place d'expositions permanentes et temporaires. Notons quelques expositions internationales:

- "L'Oeil amérindien, regard sur l'animal";
- "Eldorado, l'or de Colombie";
- "Etre dans son assiette" (exposition sur l'alimentation).

ÉLÉMENT 05

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 05 - SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

1. Description de la mission (mandat)

Cet élément de programme concerne les activités relatives à la Société d'État constituée en vertu de la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal.

En plus d'administrer les immeubles désignés, la Société a le mandat de présenter, monter et produire des spectacles. D'autre part, la Société est mandataire du gouvernement dans la construction de l'immeuble du Musée d'Art contemporain de Montréal.

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 05 - SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

Dans une perspective de parachèvement du quadrilatère de la Place des Arts, la Société a presque entièrement complété les fondations et la structure du Musée d'Art contemporain ainsi que du nouveau théâtre. Par ailleurs, le nouveau stationnement a été presque entièrement achevé. Les travaux se sont également poursuivis sur la scène et l'arrière scène de la salle Wilfrid-Pelletier et les bureaux administratifs de la Société et de l'Opéra de Montréal ont été relocalisés dans l'agrandissement de la Salle Wilfrid-Pelletier.

Par ailleurs, la Société a reçu l'autorisation d'augmenter le nombre de fauteuils de la Salle Maisonneuve, de regrouper les entrées électriques dans le but de réduire les coûts d'énergie et de procéder aux aménagements intérieurs et extérieurs du quadrilatère en vue de le compléter d'ici la fin août 1991.

Elle a présenté au Ministère un plan de développement sur une période de 5 ans qui met l'accent notamment sur la coproduction de spectacles, le développement d'une programmation susceptible de maximiser le taux d'occupation des salles, le développement de nouvelles clientèles et l'accroissement de son soutien aux clients utilisateurs.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 05 - SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|--------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Capital - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Transfert | 3 596,7 | 3 710,7 | (114,0) | -3,1% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 3 596,7 | 3 710,7 | (114,0) | -3,1% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|---|
| Effectifs réguliers autorisés | | | | |
| Effectifs totaux autorisés | | | | |

| Explication des variations | |
|--|---------|
| TRANSFERT | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 172,4 |
| - Retrait pour les revenus de stationnement - Place des arts | (83,1) |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (203,3) |
| | <hr/> |
| | (114,0) |

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 05 - SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

4. Prospective 1991-1992

Les travaux de construction du Musée d'Art contemporain seront complétés en novembre 1991. La Société terminera le réaménagement de la Salle Wilfrid-Pelletier et de la salle de spectacles de 350 places. Elle complètera les travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs du quadrilatère à la fin août 1991.

Grâce à l'augmentation de la capacité de la Salle Maisonneuve, la Société pourra recevoir la production "Le Fantôme de l'Opéra" de novembre 1991 à février 1992.

ÉLÉMENT 06

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIETES D'ETAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 06 - SOCIETE DU GRAND THEATRE DE QUEBEC

1. Description de la mission (mandat)

Cet élément de programme concerne les activités relatives à la Société d'État en vertu de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec.

En plus d'administrer les immeubles désignés, la Société a le mandat de présenter, monter et produire des spectacles.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIETES D'ETAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 06 - SOCIETE DU GRAND THEATRE DE QUEBEC

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

Programmation

La Société a suscité et réalisé plusieurs projets de coprésentation avec divers partenaires du domaine artistique dans le but de minimiser ses risques de présentation et dans le but d'offrir des spectacles et événements d'envergure.

La Société a présenté des projets d'envergure dont la création de l'opéra Nelligan.

Gestion

- Maintien de ses tarifs de location de salles pour une cinquième année consécutive;
- baisse importante des coûts de présentation des spectacles offerts par la Société avec un même niveau de rendement;
- acquisition de l'immeuble;
- croissance de 3% des revenus de la Société;
- équilibre budgétaire au 31 août 1990.

Immobilisation et services à la clientèle

- Amélioration notable de la poussée acoustique de la conque d'orchestre pour l'Orchestre symphonique de Québec;
- aménagement d'une loge polyvalente pour les artistes;
- plancher des salles de répétition ont été refaits;
- réalisation d'une première phase au niveau des travaux d'étanchéité et du nivellement des trottoirs;
- conception et réalisation d'une nouvelle signalisation dans les aires publiques et locaux administratifs;
- remise à neuf et climatisation des cabines d'éclairage et de projection de la salle Louis-Fréchette;
- améliorations locatives au Conservatoire de musique.

Relations de travail

- signature de la convention collective des préposées à l'accueil;
- signature de la convention collective de l'Alliance internationale des employés de scène et des projectionnistes des États-Unis et du Canada (IATSE), local 523).

Arts visuels

- 6 expositions ont attiré 35 000 visiteurs.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 06 - SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|-------------|-------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Capital - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Transfert | 3 692,7 | 3 599,4 | 93,3 | 2,6% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 3 692,7 | 3 599,4 | 93,3 | 2,6% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|---|
| Effectifs réguliers autorisés | | | | |
| Effectifs totaux autorisés | | | | |

| Explication des variations | |
|--|---------|
| TRANSFERT | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 152,0 |
| - Ajustement pour le paiement des taxes suite au transfert de propriété de l'édifice | 175,8 |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (234,5) |
| | ----- |
| | 93,3 |
| | ----- |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 06 - SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

4. Prospective 1991-1992

Programmation

- Enrichir la grille de programmation et exploiter de nouveaux créneaux pour attirer une nouvelle clientèle et pour maximiser l'utilisation des deux salles et des équipements du Grand Théâtre de Québec;
- intensifier ses liens, son partenariat avec ses organismes résidents et autres locataires;
- consolider son réseau et son partenariat avec les organismes artistiques;
- positionnement du Grand Théâtre de Québec à Québec sur le plan national et international;
- poursuivre la concertation amorcée avec la Place des Arts, le Centre national des Arts et les autres grandes institutions des arts de la scène;
- poursuivre le partenariat avec le Musée du Québec et offrir trois expositions majeures;
- soutien des résidents.

Gestion

- Maintien de ses tarifs de location de salle pour une 6^{ème} année consécutive;
- révision exhaustive du système informatisé de billetterie;
- révision exhaustive des principaux outils de communication de la Société;
- révision exhaustive des services à offrir à ses résidents;
- diversification des sources de revenus.

Relations de travail

- Négociation d'une convention collective (employés de soutien);
- négociation du protocole d'entente avec les cadres intermédiaires et professionnels.

Immobilisations

- Réalisation du plan du maintien des actifs 1990-1991 de la Société;
- élaboration du plan du maintien des actifs 1991-1992.

ÉLÉMENT 07

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 07 - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES (SOGIC)

1. Description de la mission (mandat)

Cet élément de programme concerne les activités découlant de la Loi sur la Société générale des industries culturelles.

La SOGIC est une institution financière de développement spécialisée dans le domaine des industries de la culture, des communications et du patrimoine. Les interventions de la SOGIC prennent la forme de prêt, garantie de prêt ou participation au capital-actions dans des entreprises oeuvrant dans les domaines de sa juridiction.

Plus spécifiquement, la Société a pour mandat:

- a) de favoriser la création et le développement des entreprises oeuvrant dans les domaines du livre, du cinéma, des services de communication, du disque, du vidéo-disque-cassette, des arts d'interprétation, des métiers d'art, du patrimoine immobilier ou autres domaines déterminés par le gouvernement;
- b) de contribuer à accroître la qualité, l'authenticité et la compétitivité des produits de ces entreprises et d'en assurer la diffusion;
- c) avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer ou exploiter des immeubles du patrimoine.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIETES D'ETAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 07 - SOCIETE GENERALE DES INDUSTRIES CULTURELLES (SOGIC)

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

La SOGIC a élaboré un plan de développement des industries culturelles et un plan d'aide en matière de soutien au cinéma. Elle a également poursuivi ses activités en matière de promotion et d'exportation des produits culturels à l'étranger.

Elle a continué des interventions dans le domaine du patrimoine immobilier suite à la cession des 47 immeubles dont ceux de la Place Royale.

En vertu de sa loi, elle produit, dans des délais prévus, un rapport d'activités à être déposé à l'Assemblée nationale.

On peut par ailleurs souligner que la SOGIC est intervenue dans différents secteurs des industries culturelles, notamment:

- par son plan d'aide au secteur privé du cinéma, lequel comportait un programme pour favoriser la relève dans ce secteur;
- par des interventions auprès d'entreprises conformément à son plan de développement dont les priorités étaient:
 - . le développement de talents dans les arts d'interprétation;
 - . l'édition et l'exportation du livre;
 - . la consolidation des entreprises et l'exportation audiovisuelle;
 - . le développement de la câblodistribution;
 - . la modernisation des postes de radio en régions;
 - . la consolidation des maisons de disques;
- par la promotion des exportations des produits culturels.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 07 - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|--------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Capital - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Transfert | 3 070,7 | 3 280,4 | (209,7) | -6,4% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 3 070,7 | 3 280,4 | (209,7) | -6,4% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|---|
| Effectifs réguliers autorisés | | | | |
| Effectifs totaux autorisés | | | | |

| Explication des variations | |
|--|---------|
| TRANSFERT | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 134,3 |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (344,0) |
| | <hr/> |
| | (209,7) |

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIETES D'ETAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 07 - SOCIETE GENERALE DES INDUSTRIES CULTURELLES (SOGIC)

4. Prospective 1991-1992

En 1991-1992, la SOGIC prévoit intervenir dans une perspective de continuité avec l'année précédente par son plan de développement, son plan d'aide au secteur privé du cinéma et son programme d'aide à la promotion des exportations des produits culturels. Cependant, une révision de la politique financière est prévue pour répondre davantage aux besoins des entreprises. A ce titre, la SOGIC désire devenir le partenaire réel dans le développement des entreprises en allégeant les exigences de garanties et en participant à leur croissance par un rendement relié au succès.

ÉLÉMENT 08

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIETES D'ETAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 08 - COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES

1. Description de la mission (mandat)

La Commission a été instituée par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma.

Les fonctions et pouvoirs de la Commission de reconnaissance définis aux articles 41, 42 et 43 circonscrivent les quatre grandes missions de la Commission:

- Reconnaissance des associations d'artistes;
- encadrement des relations de travail: relations entre les parties, médiation et arbitrage;
- surveillance et inspection;
- recherche, planification et communications.

Pour assurer ces missions, le projet de loi prévoit la nomination par le gouvernement d'un président à plein temps, d'un vice-président et d'une troisième personne.

La Commission est aussi responsable de l'application des dispositions de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et sur leurs contrats de diffuseurs.

Depuis le 1er décembre 1989, il appartient à la Commission de reconnaissance des associations d'artistes à représenter les artistes professionnels dans ces domaines.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIETES D'ETAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 08 - COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

La Commission a reconnu les associations d'artistes suivantes:

- La Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec pour les auteurs, compositeurs et auteurs, compositeurs d'oeuvres musicales commandées par un ou des producteurs dans tous les domaines de production artistique au Québec.
- La Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs pour tous les auteurs de texte oeuvrant en langue française dans le secteur du film dans la province de Québec.
- Le Conseil des métiers d'art, pour le domaine des métiers d'art.
- L'Union des Écrivains et Écrivaines québécois pour le domaine de la littérature.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 08 - COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|---------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Capital - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Transfert | 427,5 | 654,6 | (227,1) | -34,7% |
| Crédits permanents | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 427,5 | 654,6 | (227,1) | -34,7% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|---|
| Effectifs réguliers autorisés | | | | |
| Effectifs totaux autorisés | | | | |

| Explication des variations | |
|--|---------|
| TRANSFERT | |
| - Indexation nette 1991-1992 | 27,0 |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (254,1) |
| | (227,1) |

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 08 - COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES

4. Prospective 1991-1992

Plusieurs ententes collectives déposées en vertu des dispositions transitoires de la Loi sur le statut de l'artiste étant échues, la Commission est susceptible d'être appelée à jouer son rôle d'arbitre de différends des parties qui lui soumettraient une demande conjointe à cet effet.

ÉLÉMENT 09

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIETES D'ETAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 09 - SERVICE DE LA DETTE

1. Description de la mission (mandat)

Prévoir les sommes nécessaires pour rembourser le capital et les intérêts dus annuellement pour les projets financés à long terme et les coûts de financement temporaire relatifs aux enveloppes autorisées pour le maintien des actifs.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 09 - SERVICE DE LA DETTE

2. Rétrospective des activités réalisées en 1990-1991

Durant l'exercice financier 1990-1991, le Ministère a procédé aux paiements du capital et des intérêts des emprunts effectués au cours des exercices financiers antérieurs pour les organismes suivants:

- Musée du Québec;
- Musée de la Civilisation;
- Société de la Place des Arts de Montréal;
- Société du Grand Théâtre de Québec.

Le Ministère a aussi procédé au remboursement des intérêts pour le financement temporaire dans le cadre des projets autorisés de maintien des actifs.

De plus, il a payé les intérêts non-capitalisés pour les projets terminés en attente de financement permanent du Musée de la Civilisation.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 09 - SERVICE DE LA DETTE

| 3. Budgets et effectifs | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|------------------|---------------|
| Supercatégorie de dépenses | 1991-1992 000 \$ | 1990-1991 000 \$ | Variation | |
| | | | 000 \$ | % |
| Fonctionnement - Personnel | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Fonctionnement - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Capital - Autres dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Transfert | 13 124,0 | 12 154,3 | 969,7 | 8,0% |
| Crédits permanents | 6 067,6 | 10 315,1 | (4 247,5) | -41,2% |
| Prêts, placements et avances | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| T O T A L | 19 191,6 | 22 469,4 | (3 277,8) | -14,6% |

| Effectifs | 1991-1992 | 1990-1991 | Nombre | % |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------|---|
| Effectifs réguliers autorisés | | | | |
| Effectifs totaux autorisés | | | | |

| Explication des variations | |
|---|------------------|
| TRANSFERT | |
| - Ajustement technique pour le service de dette - Place des arts de Montréal (crédits permanents) | (2 519,5) |
| - Ajustement technique pour le service de dette - Autres sociétés d'État | 3 355,7 |
| - Réaménagements internes | (1 546,0) |
| - Application des mesures d'équilibre budgétaire | (2 568,0) |
| | ----- |
| | (3 277,8) |

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT : 09 - SERVICE DE LA DETTE

4. Prospective 1991-1992

En 1991-1992, les travaux se poursuivront sur le site de la Place des Arts (Musée d'Art contemporain, réaménagement scénique de la Salle Wilfrid-Pelletier, aménagements intérieurs et extérieurs).

Nous verrons aussi à la poursuite des travaux de réfection des édifices du parc immobilier du Ministère cédés à la SOGIC.

De plus, il faut mentionner que les crédits alloués pour 1991-1992 s'élèvent à 19 191,6 \$, ce qui fait une diminution de 3,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique de la façon suivante:

| <u>ORGANISMES</u> | <u>DÉPENSES RÉELLES</u> <u>1990-1991</u> | <u>CRÉDITS VOIÉS</u> <u>1991-1992</u> |
|-----------------------------|---|--|
| <u>Crédits permanents</u> | | |
| PLACE DES ARTS | 9 087,0 \$ | 6 067,6 \$ |
| Gel des crédits | <u>1 228,1 \$</u> | _____ |
| Sous-total: | 10 315,1 \$ | 6 067,6 \$ |
| <u>Crédits votés</u> | | |
| MUSÉE DU QUÉBEC | 523,5 \$ | 3 355,0 \$ |
| GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC | 2 225,3 \$ | 332,8 \$ |
| MUSÉE DE LA CIVILISATION | 6 995,2 \$ | 7 971,2 \$ |
| MAINTIEN DES ACTIFS | 800,0 \$ | 1 465,0 \$ |
| Gel des crédits | <u>1 610,3 \$</u> | _____ |
| Sous-total: | 12 154,3 \$ | 13 124,0 \$ |
| GRAND TOTAL DES CRÉDITS: | <u>22 469,4 \$</u> | <u>19 191,6 \$</u> |

